

PUYLAUSIC
mon vieux
village

André VERDIER
Le 7 février 2002

Table des Matières

L'INSTRUMENT DE 1545	4
4LE CADASTRE DE 1687	12
LA NOUVELLE EGLISE	19
LA REVOLUTION	29
BERTRAND L'ANCIEN	36
BONDIEUSERIES	43
L'ISLE-JOURDAIN	49
BERTRAND LE JEUNE	52
FERDINAND	56

IL Y A 100 ANS, ET BIEN PLUS ENCORE

J'ai mis bien longtemps pour déchiffrer les quelques documents familiaux et journaux de paroisse qui ont nourri les lignes qui suivent ; mais j'ai pris le soin d'en respecter tout leur contenu. Les personnages, les événements, les lieux et les dates sont tous réels. Je n'y ai ajouté, pour en faciliter la lecture, que quelques touches d'ambiance qui, je pense, n'en altèrent en rien l'authenticité.

Il en résulte, en quelque sorte, une esquisse de l'histoire du vieux village de mes ancêtres et une modeste saga de ma famille, certes très incomplètes. C'est avec beaucoup de plaisir que j'accueillerai donc toute information qui me permettrait de l'étoffer.

L'INSTRUMENT du 28 Février 1545

Arnaud de BARRAU, seigneur de PUYLAUSIC, n'en finissait pas de décolérer. Il en voulait à la terre entière, et tout d'abord à Guilhem du GESTA et à Jean DAUBRIAC, les deux consuls* du pays qu'il avait choisis à la Toussaint passée. Car il s'était alors lourdement trompé. Ces deux manants avaient alors bien caché leur jeu derrière une trompeuse timidité dont il aurait dû se méfier. Très vite, dans le litige qui l'opposait au village entier, ils s'étaient révélés être de redoutables plaideurs. Il en voulait tout autant aux trois syndics de la paroisse, Guillaume de BRUMAS, Guinot du GESTA et Jean Gaïet DAUBRIAC, qui n'avaient, loin de là, pas levé le moindre petit doigt pour modérer leurs revendications. Voilà maintenant de longues semaines qu'ensemble, ils le harcelaient.

Il en voulait aussi à Jeanne DANGELOS son épouse, qui le laissait bien seul dans ces éprouvants marchandages.

* Dans l'Ancien Régime et dans les régions du midi de la France, les Consuls représentaient les manants auprès du Seigneur. En général au nombre de trois, ils étaient choisis tous les ans à la Toussaint par les seigneurs sur une liste proposée par les habitants.

Il en voulait surtout à Arnaud Guilhem d'ORNEZAN, le seigneur d'AURADÉ qui partageait avec lui la Seigneurie de PUYLAUSIC et qui l'avait laissé tomber, après l'avoir entraîné dans cette folle procédure qu'ils avaient engagée ensemble devant le Parlement de TOULOUSE. Pour qu'il ait pu imaginer une telle folie, il fallait qu'il n'ait jamais eu à traiter qu'avec de bien dociles sujets, tant à ORNEZAN, son fief d'origine, à bien six lieues vers AUCH, qu'à AURADÉ. Il ne les connaissait pas, lui, ces habitants de PUYLAUSIC qui ne s'étaient en rien laissé intimider par la procédure. Aux menaces, qu'il se reprochait certes d'avoir peut être trop légèrement préparées, ils avaient opposé d'habiles arguments, minutieusement fourbis. Alors, tout bien pesé, il n'avait trouvé de raisonnable que la négociation, et même le compromis. Car il devenait maintenant tout à fait évident qu'il n'obtiendrait guère mieux du Parlement de TOULOUSE que ce que ces cinq marauds proposaient. Et ils avaient bien raison, ces fieffés coquins : ça coûterait moins cher à tout le monde d'en rester là, et de transiger. Il avait donc accepté. Avec l'accord de son épouse Jeanne certes, mais un accord lâché du bout des lèvres. Avec aussi celui qu'il avait dû arracher à Arnaud Guilhem et qui, c'était certain, resterait longtemps entre eux comme une grande amertume.

Pourtant, il avait le sentiment de s'être assez correctement battu et d'avoir bien limité les dégâts.

A commencer pour l'ensemble de la Quête*, qui serait payée régulièrement à chaque Toussaint, selon un barème très précis et qui le mettait désormais à l'abri de toute contestation. Tous les propriétaires de terres labourables fourniraient une poule et trois sols* tournois. Ceux qui labouraient moins de trois cesterées* auraient à y ajouter six boisseaux* de froment et six d'avoine ; les

* Redevances diverses payées par les habitants aux Seigneurs.

♣ 1 Livre = 20 sols et 1 Sol = 12 Deniers = 4 Liards.

♦ Superficie ensemencée avec 2 sacs de blé, ou encore 1 setier (156 litres) ; environ 8000m²

♥ 1 sac de semence = 4 mesures = 16 boisseaux.

autres, une charretée (mesure de SAMATAN) de chaque. Ceux qui ne possédaient que des pâtures, des vignes et autres taillis, payeraient huit deniers par cesterée. Pour les parcelles soumises à l'agrier, il faudrait payer, en plus, un denier par parcelle, quelle qu'en soit sa superficie. Et ceux qui ne possédaient rien, mais vivaient seulement de leur travail, paieraient aussi : une mesure de froment et une d'avoine, plus trois sols tournois et une poule. Enfin, tous les habitants seraient tenus de lui donner un jour de travail au temps des vendanges.

Encore restait-il à définir, avec une meilleure précision que ce qui avait été admis jusque là, les fondements mêmes de l'accord, à savoir les superficies et l'usage habituel des propriétés : à établir le Cadastre, en quelque sorte . Pour cela, il fallait tout d'abord délimiter chaque parcelle : à charge pour chacun des habitants de le faire avant la prochaine Toussaint, et pour les seigneurs de payer la moitié de ces frais. Pour l'usage des pâtures, en particulier, on considérerait deux périodes : seuls leurs propriétaires, seigneurs ou manants, auraient accès aux prés de la Chandeleur jusqu'à ce qu'ils soient fauchés ; ils seraient ensuite, par moitié, mis en communauté.

S'agissant des usages de justice, l'accord passé ne pouvait être que conforme aux coutumes régionales. Les Consuls recevraient une large délégation des pouvoirs de justice, tant civile que criminelle. Dans tous les cas d'infraction aux bonnes règles, ils auraient la capacité soit de fixer eux-mêmes les montants des dommages et intérêts, soit de choisir un juge compétent pour le faire. Cela, en sus des pénalités : trois sols tournois chaque fois que le bétail, mal gardé, viendra paître chez le voisin, qu'il s'agisse de prés ou de vignes, et quatre sols lorsque le bétail appartiendra à des étrangers, ou encore lorsque les habitants eux mêmes seront "pris à mal faire de nuit, tant en vignes qu'en autres lieux...". En outre, le fautif payera dix deniers les frais de l'intervention et deux sols la journée de prison.

* Contribution levée en espèces lors de la récolte, proportionnelle à la quantité de gerbes produites par la parcelle louée.

Ils avaient par ailleurs obtenu le droit d'être trois et il avait accepté que Domengez de NIZAN soit le troisième. Lui ou un autre...

Le tout était scellé d'assez sonnante et trébuchante façon : la partie qui contreviendrait aux accords ainsi passés encourrait une pénalité de mille livres "tournoises", la moitié revenant au Roi et l'autre à la partie lésée.

Depuis qu'il s'était établi comme Notaire Royal à SAMATAN, Guillaume TAILLEBOIS n'avait jamais été atteint d'une telle fébrilité.

Certes, l'Ordonnance du Chancelier POYET, que le Roi avait promulguée voilà déjà six ans à VILLERS-COTTERETS, lui avait causé quelques tracas et même, à vrai dire, de sérieux soucis. Car ce n'avait pas été très facile d'adopter, et d'apprendre à ses deux clercs, cette langue française qu'ici personne n'écrivait ni ne comprenait vraiment mieux que le latin des curés. Et s'il avait, lui même, fait l'effort de l'étudier, il lui fallait bien reconnaître qu'il ne faisait personnellement guère d'efforts pour la pratiquer au quotidien et, tant ses clercs que ses administrés, encore bien moins.

En ce début d'année 1545, l'affaire était pour lui autrement sérieuse. Voilà qu'on lui demandait tout simplement de consigner en bonne et due forme le protocole de la transaction que les Seigneurs et les habitants de PUYLAUSIC avaient l'intention de signer pour mettre fin à leur querelle, et surtout aux dépenses déjà engagées dans le procès qu'ils avaient eu la coûteuse imprudence de faire instruire par le parlement de TOULOUSE.

Pour que les Seigneurs eux-mêmes portent l'affaire devant une aussi haute instance, les litiges entre les deux parties, déjà, n'étaient pas des plus bénins. Il n'en avait pas une connaissance bien précise, mais il n'estimait pas que ce fut indispensable pour la qualité de sa prestation, laquelle devait se borner à rapporter aussi fidèlement que possible des accords qu'il savait avoir été âprement débattus et très clairement passés entre les deux parties. Pourvu,

songeait-il, que son français soit aussi clair et suffisamment précis ! C'était, sur ce point, sa seule angoisse.

Le contexte de l'affaire lui paraissait plus préoccupant. En effet, bien que tout petit village, PUYLAUSIC vivait sous la coupe de deux autorités seigneuriales : d'une part Arnaud de BARRAU et son épouse Jeanne d'ANGELOS, qui étaient établis sur place, et d'autre part Arnaud Guilhem d'ORNEZAN, qui habitait le château d'AURADÉ, à cinq lieues vers TOULOUSE. Or il avait su que ces deux là, dans l'affaire, avaient trouvé un plus grand nombre d'occasions de s'affronter que de s'accorder et que, depuis, ils n'affichaient plus guère de sympathie l'un pour l'autre.

Il était par ailleurs bien difficile de faire plus compliqué sur le plan administratif et juridique : PUYLAUSIC et AURADÉ étaient tous les deux du ressort de la sénéchaussée de TOULOUSE, mais PUYLAUSIC faisait partie du Comté de Comminges alors qu'AURADÉ était en pays de Rivière et Verdun ! Cela n'allait pas faciliter l'établissement de l'acte et, pour la qualité de son renom, il ne pouvait prendre aucun risque en la matière.

Pourtant, en ce début de Février, il était prêt. Comme cela lui était apparu tout à fait conforme aux préséances, il avait tout d'abord rencontré les deux Seigneurs, séparément, bien sûr. L'un et l'autre l'avaient très courtoisement reçu, chacun dans son château. Celui d'AURADÉ pour lui dire qu'il n'aurait rien à modifier dans les accords négociés par celui de PUYLAUSIC. Celui de PUYLAUSIC pour lui demander d'entendre d'abord ses adversaires, pour n'avoir ensuite qu'à bien s'assurer que ce qu'ils lui auraient rapporté correspondait bien aux accords conclus. Alors, à sa demande, les consuls et les syndics de PUYLAUSIC s'étaient, eux, très respectueusement déplacés chez lui ; certes moins par courtoisie et de leur plein gré que parce qu'il ne leur avait pas laissé le choix du lieu de la rencontre. Il lui apparut ainsi que ces manants savaient fort bien exprimer l'envergure de leurs exigences et connaissaient parfaitement les limites que leurs seigneurs pouvaient décentement accepter, et qu'Arnaud de

BARRAU leur avait probablement fixées. La minutieuse application qu'il avait lui même porté à la rédaction du mémoire avait fait le reste et les deuxièmes visites aux deux seigneurs n'avaient été que de simples formalité, plus agréable cependant à PUYLAUSIC qu'à AURADÉ. Ce dont il ne fut aucunement surpris.

La surprise vint d'ailleurs. En effet, lorsqu'il demanda à Arnaud Guilhem d'ORNEZAN si le 28 Février lui convenait pour la ratification de cet accord, que les usages du Comté de Comminges l'obligeait à organiser sur la place publique de PUYLAUSIC, celui-ci lui déclara sans ambages qu'il n'avait nullement l'intention de se déplacer en personne dans ce village de coquins. D'où la nécessité d'établir une procuration, opération d'ordinaire plus rémunératrice que compliquée, et pour laquelle il prit un nouveau rendez-vous, le 22 Février. Ce jour là, il fut navré de constater que l'ordinaire du Seigneur d'AURADÉ était moins simple que le sien : les deux mandataires qu'il souhaitait désigner, le sieur DOUBESSAN, noble manant d'AURADÉ, et Maître François St LAURENS, notaire d'ENDOUIELLE, étaient absents. Il fut donc bien contraint d'accepter que l'acte ne soit contresigné que par trois tiers témoins, Jean DEPIED, Arnaud Guilhem DABADIE et Blaise MARTIN le cadet, tous trois habitants d'AURADÉ.

Instruit par cet incident, et pour parfaire dans sa forme l'instrument principal, il décida de multiplier les précautions et de porter à neuf le nombre de témoins indépendants appelés à le contresigner. Avec bien sûr l'accord de tous, que son habilité lui avait permis d'obtenir assez rapidement, mais non sans quelques coûteuses difficultés, il pouvait compter sur trois curés : Bertrand du SOULAY, prêtre et vicaire de PUYLAUSIC, Pierre de RIVES et Guillaume DAROLLES, recteurs respectivement des Terres Basses et du Monsaunez de GARRAVET, et sur six notables laïcs : Domengez BOLBESTRE et Vatal MAILHOS, eux mêmes de GARRAVET, Arnaud DARRIEUX de MONTADET, Pierre

* Acte

RICARDY et Raymond ICARDY, tous deux ses voisins de SAMATAN.

C'est ainsi que put se tenir à PUYLAUSIC, le dimanche 28 Février 1545, la séance solennelle de ratification de l'Instrument qui mettait fin au litige entre les Seigneurs et les habitants de ce village.

Bien sûr, Arnaud Guilhem d'ORNEZAN n'était pas là, mais il était bien représenté par les mandataires qu'il avait désigné six jours plus tôt. Jeanne d'ANGELOS s'était elle même abstenue et l'on dut signifier officiellement à son époux Arnaud de BARRAU, qui la représentait, l'obligation de lui faire ratifier l'accord dans les huit jours.

Tous les autres étaient là : les trois Consuls, les trois Syndics et les neuf témoins, ainsi que Jean DUPUY et Arnaud LAUSET, les métayers des deux seigneurs, qui faisaient tous deux grand bruit du haut de leur importance, même si celle d'Arnaud LAUSET pâtissait de la présence de son maître. Il y avait surtout la totalité des habitants : avec les douze GESTA, les neuf DAUBRIAC, les huit BRUMAS, les quatre SANSAS, les deux VERDIER, Jean et Bertrand, cela faisait cinquante trois hommes chefs de famille et huit femmes représentant les héritiers de leurs maris disparus. Il y avait aussi le curé, Jean DUPONT et seize propriétaires, hommes ou femmes, qui n'habitaient pas le village mais qui s'étaient déplacés pour cette circonstance exceptionnelle. En tout, avec les épouses silencieuses et tous leurs enfants au calme précaire, à grand peine retenu par la distribution, ici et là, de quelques taloches judicieusement ajustée, c'était une foule de plus de deux cents personnes qui avait religieusement écouté le notaire royal et assisté au serment de chacun, confirmé comme il se devait par l'apposition de leur main droite sur les quatre saints évangiles.

Après, ils s'en étaient tous allés fêter l'événement comme il le méritait et comme on savait déjà le faire, autour d'une bonne

* Les "ans de l'incarnation" changeant alors de millésime le 25 Mars, il s'agissait en fait du 28 Février 1546 (dans notre mode de décompte actuel, imposé par Charles IX en 1564).

table. Car, dès la veille, les femmes avaient très généreusement occis, trop sans doute au regard de la fortune familiale, force de ces gallinacés de souche locale dont Henri IV allait bientôt faire une grande et célèbre promotion. Et la ripaille s'était poursuivie longtemps après le coucher du soleil, égayée plus que de raison par le meilleur des vins clarets, celui des vignes de tous les soulans* d'alentour.

* Colline exposée au soleil couchant.

Le CADASTRE de 1687

En cette fin d'Avril 1682, Jean MARTIN n'avait réussi à rassembler que trente trois de ses électeurs, sur les presque cent soixante dix qui composaient le corps électoral de la paroisse. Depuis que les habitants de PUYLAUSIC l'avaient élu premier Consul moderne* du village à la Toussaint dernière, c'était la première fois qu'il les convoquait et il était bien contrarié de compter si peu de présents. Il n'était pas loin d'y voir une sorte d'offense, non pas envers lui même, mais envers la qualité de la charge qu'il s'appliquait à assumer.

A titre personnel, lui, il en avait vu bien d'autres ; en effet, il portait haut sa bonne quarantaine de moissons et une forte constitution, trempée à cœur aux rudes aspérités du pays. Comme la plupart des propriétaires d'ici, il était issu d'une longue lignée de cultivateurs locaux. La tradition orale, portée par les anciens et les curés, citait un de ses ancêtres dans la liste des quelque cent manants qui avaient ferrailé avec les Seigneurs un siècle et demi

* En exercice.

plus tôt et qui avaient aujourd'hui encore soixante-dix successeurs*. Cela formait, autour de lui, une solide équipe.

Ses principes, hérités de la pugnacité de tant d'ancêtres avaient été affûtés à la rigueur de la religion, par le Curé Jean ARROUY, le frère de sa mère. Et à cinquante-cinq ans, celui-ci restait, outre son confesseur, son confident et son plus proche conseiller.

Pourtant, ce que Jean MARTIN avait à exposer ce jour là était du plus important pour l'ensemble du village. Cela couvait depuis des mois et il fallait bien que ça arrive.

Le Cadastre, établi depuis plus de cent ans peut-être, n'était pas à jour et il avait été impossible jusque là de faire suite à quelques plaintes, relatives principalement à la répartition des Tailles, dont les rôles étaient dressés d'après les Livres terriennes*. Car ce n'était pas sans frais que l'on pouvait procéder à l'établissement d'un nouveau Cadastre et les ressources de PUYLAUSIC à affecter à une telle entreprise, comme celles de toutes les autres communautés environnantes, étaient ce qu'en général elles seront toujours, à peu près nulles.

Alors l'un d'entre eux, d'autant plus impatient qu'il était par ailleurs avocat de principale profession, s'était fâché tout net. Il en avait saisi la Cour des Aides de MONTAUBAN. Et c'est cette assignation que Jean MARTIN avait entre ses mains et lisait maintenant :

" Me Adrien LARROQUE, Avocat en la Cour, faisant pour plusieurs "biens terrains du dit lieu, lui avait donné assignation à un mois, à la "Cour des Aides de MONTAUBAN pour raison de l'opposition par lui "formée au sujet des degrés de terre du dit lieu et pour la quantité de cesterées de terre...."

* Il y avait en 1545 quelque 100 manants répartis en 50 familles (portant le même patronyme); en 1686, ils avaient 70 successeurs, répartis en 20 familles.

* La Livre terrienne est l'unité de mesure de la valeur productive de la terre, servant à déterminer les quotités imposables pour les Tailles et autres impôts.

Adrien LARROQUE possédait 26 cesterées* de terres, ce qui en faisait, le Château étant exclu de ce classement, le troisième propriétaire du village. Il possédait par ailleurs une maison à Gachoutote, en contrebas des Bordes, mais habitait LOMBEZ.

Atterrés, mais toujours impécunieux, les membres de l'Assemblée ne purent que s'incliner, en prenant bien soin de réduire au strict minimum l'engagement de dépenses qui leur était demandé. Elle décida :

" ...que pour éviter les frais qu'il convient de faire pour la poursuite et "défense du dit procès, il sera fait trois degrés de terres et vignes qui "sont dans le lieu et juridiction. Le premier sera composé de 4 "cesterées, le deuxième de 8 cesterées, le troisième de 12 cesterées la "Livre terrienne... ...qu'il sera procédé incessamment à "l'arpentement* et abonnement* du Cadastre."

C'est ce à quoi s'attacha aussitôt Jean MARTIN qui, connaissant l'ensemble de la paroisse dans ses moindres détails, ne pouvait ignorer l'envergure et la difficulté de la tâche qu'il avait devant lui.

Car il savait, lui, qu'en sus des cent soixante dix propriétaires résidant à PUYLAUSIC et qui seraient le soir même informés par leurs voisins présents à la réunion, il y en avait une quarantaine d'autres, habitant ailleurs, qu'il faudrait tout spécialement rencontrer, individuellement, pour leur exposer le problème, la solution retenue et, surtout, son coût. A commencer par Maître Adrien LARROQUE, par qui tout cela était arrivé. Mais aussi ses voisins à LOMBEZ, Jacques BRUNET le chirurgien, Jean DAUSSION et Pierre BELLOC le marchand, à MONTEGUT le Marquis de MUN et le curé de CASSAGNEBERE, à LABUSQUIERE le Marquis de LORDAT,

* Un peu plus de 20 hectares.

* Mesure des superficies

♦ Evaluation des Livres terriennes par application des trois degrés fixés par l'Assemblée.

à GARAVET Maître Vital RENOUARD le notaire, et encore Monsieur de LACARRY à TOULOUSE...

Car il connaissait aussi toute la complexité du morcellement des propriétés et de l'enchevêtrement des parcelles, à l'image des biens de son propre oncle, le curé Jean ARROUY, dont les 4 cesterées, 7 mesures et 2 boisseaux s'éparpillaient en quelques vignes au fond du soulan du Château, à la Houme de Lacaze, en Seillan et en quelques autres terres en Haradins, en Hurban, en Arpoilh et au soulan du Herraz.

Voilà pourquoi, s'il avait été contraint de confier l'arpentement proprement dit à des Maîtres Arpenteurs de profession, par un contrat qu'il avait lui même âprement négocié avant de le signer, il avait décidé de les flanquer de deux Indicateurs*, chargés tout à fait officiellement de renseigner les hommes de l'art sur les limites exactes des différentes parcelles de terre et leur valeur. Avec l'accord de l'Assemblée, il avait choisi Jean VERDIER qui, habitant en Seignan, connaissait particulièrement bien le sud de la paroisse, d'en Marsau à La Nègre, et Bernard GESTA l'aubergiste des Bordes, pour le versant nord, du Monge en Candeilh. Chacun d'eux recevrait, pour leurs peines et soins, deux deniers par cesterée. Il l'avait fait voter.

L'un et l'autre, comme lui, étaient des descendants de ceux qui s'étaient battus pour leurs coutumes en 1545. Il les connaissaient bien, même s'ils n'étaient pas de la même génération..

A 67 ans, Jean VERDIER affichait encore une insolente santé dont il tirait une vitalité toujours égale à celle d'un véritable jeune homme et qu'il conserverait encore une bonne vingtaine d'années. Il restait le maître de sa petite propriété et gérait scrupuleusement celle de son frère, le prêtre Bernard VERDIER, qui avait été curé de PUYLAUSIC de 1650 à 1662, avant de tout récemment décéder. Son bien couvrait 10 cesterées et 7 mesures, celui de son frère une cesterée de moins. L'aîné de ses fils avait 37 ans et déjà deux garçons. C'est lui qui, au décès de son père,

* Hommes de confiance de la communauté.

repréndrait l'exploitation familiale. Le cadet, Bernard, avait suivi les traces de son oncle dans la prêtrise. A 32 ans, il était depuis six ans déjà vicaire de GARAVET et avait été, deux ans plus tôt, choisi par le Baron Jean François pour être témoin au baptême de son fils Jean Jacques. Il visait bien sûr la cure de la paroisse, qu'il n'obtiendrait que quatorze ans plus tard. Chacun savait ici que, même si en ce temps l'habit du curé ne faisait déjà pas le moine, un tel environnement de vertu catholique ne pouvait être pour ses prochains qu'un excellent gage de sérieux et d'honnêteté.

Bernard GESTA, lui, avait le mérite de connaître tout le monde. Par sa parentèle, déjà, qui ne comportait pas moins d'une douzaine de familles, en comptant celles qui s'étaient installés en Jons. Par sa condition d'aubergiste, surtout, qui enrichissait son entregent de tous les quidams de passage.

Jean MARTIN s'était personnellement réservé le Château ; non point pour les opérations sur le terrain, mais pour la présentation qu'il convenait d'en faire aux châtelains. Un peu parce qu'il lui paraissait naturel que de telles relations ne pouvaient qu'échoir au premier Consul, beaucoup parce qu'il estimait ces missions à la fois difficiles et délicates, surtout parce qu'il comptait bien sur les onctueuses connivences de son oncle le curé avec les de BEAUDEAN pour aplanir d'éventuels obstacles. Il est vrai qu'avec ses sept métairies de Nizet, d'en Marsaou, du Cépé, des Pouets, du Plan, du Bosc et du Cap du Bosc, le Château possédait une bonne moitié des terres de la paroisse, 320 cesterées en terres rurales et 358 de terres nobles*.

Au Château, il avait été reçu par le Baron François de BEAUDEAN, un homme de sa génération, avec qui il lui était facile de parler. Celui-ci avait tout naturellement associé à l'entretien son fils Jean-François, que ses vingt-huit ans avaient laissé muet. Sa mère, Claire de MIEU, et sa bru, Marie-André d'HONNOUX étaient restées dans le parc, avec les cinq petits

* Terre donnée par un suzerain à un vassal, ou achetée par un roturier à un seigneur et qui conservait le privilège fiscal d'être soustraites aux impôts courants.

enfants du jeune couple, en apparence indifférentes à la conversation. En apparence seulement, car Jean MARTIN savait bien que c'était par elles que les éventuelles interventions de son oncle auraient le plus de chances d'être écoutées.

L'entreprise étant ainsi lancée, aussi laborieuse et complexe qu'elle fut, il suffisait d'en attendre les résultats. On les attendit cinq ans. Mais, sans doute pour adoucir l'impact de ce délai dans l'esprit des plus impatientes, qu'ils jugeaient bien sûr excessif, on baptisa le Cadastre ainsi obtenu du millésime 1686.

Il faisait apparaître, qu'outre le Baron de BEAUDEAN, la communauté comportait 211 tenanciers*, dont 148 possédaient une ou plusieurs vignes, 85 un ou plusieurs bois et 106 un ou plusieurs prés. Les terres nobles en étant évidemment exclues, l'alivrement* de la paroisse était évalué à 230 livres et 8 onces pour un total de 1277 cesterées et 1 mesure, ce qui correspondait, grosso modo, à l'équivalent de 922 cesterées de bonne terre.

Au plus profond de lui même, c'est une très grande satisfaction que Jean VERDIER retira de cette exceptionnelle expérience, et il voulut la compléter par une meilleure connaissance de ce qui s'était réellement passé en 1545. Avec l'aide de son fils Bernard, le vicaire, il s'adressa donc au Notaire Royal de SAMATAN, pour obtenir un extrait de l'acte établi par le notaire de l'époque. Et, l'ayant enfin obtenu le 10 septembre 1688, il fit en sorte que ce précieux document se transmette dans la famille, de génération en génération, par l'aîné des héritiers mâles. Ce qui ne lui parut assuré que bien plus tard, par la naissance dans la famille de son petit fils Athanase, l'instituteur, de deux arrière petits fils, Dominique en 1700, puis Antoine en 1705. Il n'y avait en effet pas de successeur chez ses deux autres petits fils Dominique et Jean-Pierre, ce dernier pour la bonne raison qu'il avait lui aussi choisi la prêtrise.

* Propriétaires.

* Synonyme d'abonnement (encore appelé "compois")

C'est donc en toute sérénité qu'il s'éteignit en 1705, à l'âge de quatre vingt dix ans. C'est son fils Bernard qui officia aux funérailles, assisté de son petit fils Jean Pierre.

Mais Bernard, qui avait attendu 1693 pour obtenir le titre de Vicaire de PUYLAUSIC, puis 1696 pour en devenir le Curé, ne lui survécut qu'un an à peine. Il décéda à cinquante six ans, le 2 Octobre 1706 entre deux et trois heures du soir, et fut enterré le lendemain vers les cinq heures dans le cimetière de la paroisse, devant la grande Croix, comme il en avait formulé lui même le souhait. Monseigneur CAHUZAC, docteur en théologie et curé de SAUVIMONT fut dépêché par l'évêque de LOMBEZ pour dire l'office et assumer les fonctions curiales, lesquelles eurent pour témoin Dominique VERDIER son neveu et Nicolas GESTA qui ne surent, ni l'un ni l'autre, signer le registre.

LA NOUVELLE EGLISE

En ce jour de 1725, en Seillan, Athanase faisait la fête. Pensez donc, Antoine lui avait donné son premier petit fils et il convenait, comme c'était ici la tradition, non seulement de parfaire l'onction chrétienne par le rituel gascon, mais aussi d'inviter la parentèle entière, ainsi que les proches amis, pour partager sa joie.

Pour l'onction chrétienne, il s'en était bien sûr remis au curé de la paroisse, Monseigneur CLAVERIE, qui en assumait la charge depuis déjà quinze ans. Mais surtout aux deux abbés de la famille, Dominique son grand fils de vingt cinq ans et Jean Pierre son oncle qui, lui, allait vers ses soixante ans. Ces deux là se connaissaient bien et affichaient une connivence redoutable, malgré la différence d'âge. Et depuis peu, ils ne se quittaient pour ainsi dire plus : en devenant acolyte à la cure de PUYLAUSIC, Dominique avait rejoint son grand oncle, qui y assistait Monseigneur CLAVERIE.

Pour le rituel gascon, il aurait pu s'en charger lui même ; mais il savait le plaisir qu'il ferait à son frère Jean François en lui confiant cet office, que les historiens du bon et voisin roi Henri rendraient plus tard célèbre. Il s'agissait tout simplement d'effleurer d'une gousse d'ail les lèvres de l'enfant et de lui faire sucer trois gouttes d'un bon vin local, faute de disposer ici d'authentique jurançon. Jean François s'en acquitta avec grand soin, ce qui n'empêcha pas le petit Jérôme de fort grimacer et vociférer ; plus encore, peut être, que tantôt sous l'effet du sel sacré et de l'eau bénite.

La fête, il se l'était réservée, en y invitant, entre autres pâtés, confits et terrines, quelques poissons tout frais pêchés d'en Marsaou et même de l'Espienne, deux ou trois volailles dodues à souhait, traitées tant au pot qu'en grillades au sarment de vigne, et autant de cruches que nécessaire de son meilleur claret. Car il fallait qu'il en fût ainsi, ce jour là, pour la prospérité future de l'héritier et le bonheur immédiat partagé. Et ce repas vaudrait ripaille, à comparer à un triste et chiche quotidien qui, depuis quelque temps, frisait la disette. Même si, dieu merci, cette disette n'était en rien comparable à toutes les horreurs que rapportaient les quelques colporteurs de passages, sur la famine qui frappait durement le reste du pays.

C'est en fin de repas, à la deuxième goutte*, que les souvenirs remontent le mieux dans les conversations qui s'échauffent. Les bons surtout, ceux qui ne se lassent pas de revenir et qui déclenchent chaque fois les mêmes rires ; mais aussi les autres, que tous les ans passés ont tant attendris qu'ils ne font même plus pleurer les femmes.

Il y eut certes une pensée pour Dominique, le père d'Athanase, disparu depuis trois ans. Et parce que cet ancêtre respecté était parti trop tôt pour connaître son arrière petit fils, l'abbé Jean Pierre, son frère, l'appela à la fête à sa façon, par une prière particulière à laquelle tous s'associèrent dans le plus grand recueillement. Mais on parla beaucoup, une fois de plus, de Jean l'arrière grand père et du curé Bernard son fils, bien qu'on les eût

* Marc de raisin

portés en terre voilà maintenant vingt ans et plus. Tous deux s'étaient tellement consacrés à leur village, l'un pour le nouveau cadastre, l'autre dans son apostolat, qu'ils n'étaient pas prêts de quitter la mémoire de ses habitants et de nourrir la fierté de leur famille.

Bien sûr, on ne manqua pas d'évoquer les Seigneurs de PUYLAUSIC. Pas les nouveaux, ceux qui étaient pourtant là depuis trois ans déjà mais que l'on n'avait pratiquement encore jamais vus. Non, ce sont des de Beudéan que l'on parla, avec passion et nostalgie. Eux, on les connaissait et ils connaissaient tout le monde. Eux, ils n'étaient pas fiers, et s'ils avaient été encore là, ils seraient certainement venus à la cérémonie.

- Tu le sais bien, toi, Jean François...

Bien sûr, qu'il le savait, Jean François, lui qui tenait son nom de son parrain le Baron, celui qui le premier avait choisi vingt ans plus tôt de quitter PUYLAUSIC pour aller mourir en Bigorre, le fief de sa famille, et retrouver le caveau de ses ancêtres. Depuis trois ans, les autres étaient tous partis, éteignant ainsi plus d'un demi siècle de présence, ne laissant là, dans l'Eglise, que quelques uns des leurs. Notamment la Baronne, dame Marie Andrée d'HONNOUX, la marraine de Jean François. Il est vrai qu'elle ne venait pas de Bigorre, elle, mais de CONQUES, près de NARBONNE.

- C'est son père, le vieux François, qui en aurait eu de la peine... Déjà qu'il avait été bien contrarié lorsque son fils était parti... Lui, au moins, il est resté jusqu'au bout, même s'il avait dû, les derniers temps, se réfugier au Logis des Trois Rois, à LOMBEZ... C'est même lui qui a voulu être enseveli dans la Cathédrale, pour rester au pays.

- Heureusement, les autres, ils ont attendu qu'il disparaisse pour partir à leur tour...

- Ça fait combien de temps, maintenant, qu'il est mort ?

- C'était en 1717... Huit ans, ça fait déjà huit ans... Et il avait bien quatre-vingt ans !

Pour sa carrière sacerdotale, l'abbé Dominique VERDIER n'avait, jusqu'en cette année 1754 qui l'avait ramené à PUYLAUSIC, ni à remercier le seigneur pour son originalité, ni à lui faire le grief de grandes incommodités. Ses débuts d'acolyte à PUYLAUSIC même, à dix sept ans à peine, puis de sous-diacre et diacre à MONTADET ne l'avaient guère éloigné de ses parents, MONTADET étant à bien moins d'une lieue du toit familial. A peine ordonné prêtre en la cathédrale de LOMBEZ, le jour de Noël 1729, il avait été expédié comme vicaire à LAYMONT, qui n'était pas à plus de deux lieues. Et son titre de curé, au PIN, ne lui avait pas coûté bien plus d'une lieue supplémentaire.

C'est dire s'il connaissait bien le pays, les vrais et les faux secrets de la terre et des gens, son histoire, tout entière ponctuée par ces grands événements carillonnés que sont les naissances, les épousailles et les deuils. Il en connaissait aussi les moindres, ceux que la pudeur oblige à chuchoter, les malaises du corps et les peines des âmes, et tous les autres, qui ne sont qu'insignifiantes anecdotes. Dans sa famille même, dix ans plus tôt, il avait chanté l'absoute aux obsèques d'Athanase son père, et de son oncle Jean François, et les avait accompagnés de ses prières au petit cimetière qui entourait l'église ; il avait aussi loué le seigneur pour toutes les promesses de postérité que portaient les baptêmes des enfants de Jérôme, Jean, qui allait maintenant sur ses dix ans, et Pierre, tout juste né de l'an passé. Jérôme, lui, l'avait tout d'abord étonné, par les curiosités qu'il avait manifestées très jeune aux douleurs des animaux et des personnes, et par son habilité à les soulager de ses mains. Aussi l'avait-il beaucoup encouragé à développer ces dons par de sérieuses études d'anatomie, au risque d'avoir à arbitrer quelques conflits entre cette pratique éminemment païenne et son engagement théologique. La récompense était là : Jérôme était aujourd'hui reconnu comme un bon chirurgien*.

* Les registres de l'époque attribuent le métier de "Chirurgien" à Jérôme (Cf Littré : partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies externes et, particulièrement, des procédés manuels qui servent à leur guérison)

Mais voilà que, de retour au pays, l'aventure n'avait pas tardé à commencer. Par un véritable coup de tonnerre, sous la forme de l'interdit que Monseigneur l'Evêque avait jeté, quatre ans plus tard, sur l'église de Puylausic ; laquelle, il devait bien le reconnaître se trouvait dans un état tel de vétusté et de délabrement qu'il était indiscutablement sacrilège d'y inviter plus longtemps son Dieu tout puissant, seigneur de la terre et maître de l'univers. Qui, pensait-il, rayonnait sûrement dans le ciel, mais faisait grande pénitence ici-bas. Quant à ses paroissiens, il savait qu'ils n'en pensaient pas moins, leur commisération pour le Seigneur n'ayant d'égale que la crainte qu'ils avaient pour leur propre sécurité. Et si la fréquentation des offices ne baissait point, il avait la sagesse de l'attribuer plus la crainte de l'au-delà qu'à la qualité de ses prêches. Comme le lui faisaient fort irrévérencieusement observer ses deux galapiats* d'enfants de cœur, son propre petit neveu Jean et son jeune voisin Jean Joseph LAUZIN, même les plus bigots montaient plus allègrement la côte la messe dite qu'ils ne la descendaient aux trois coups* que sonnait Antoine, le père de Jérôme, tant leur peur était grande de recevoir sur leur tête un ou deux chevrons ou même le toit de l'église en entier.

Il est vrai que tout en bas, en bordure d'En Marsau, au centre du cimetière, elle avait eu à souffrir plus qu'ailleurs de l'humidité des lieux. Oh, une humidité toute relative car, en plein sud exposée, elle ne pâtissait pas vraiment de ce généreux soleil qui faisait ici depuis toujours la loi, et la ferait longtemps encore ! Enfin, l'interdit était là et l'abbé Dominique ne pouvait prendre son bréviaire sans en hacher la lecture de toutes les supputations qui pouvaient lui venir à l'esprit sur la recherche et le financement d'un autre site, moins exposé aux miasmes.

Derrière chez lui, il y avait bien un bout de terrain, à la fourche des chemins qui, venant d'En Bole, allaient ici vers la gauche, en bas, au cimetière et là, tout droit, vers le Barry. Tous

* Petits vauriens (amicalement) ; ancien mot du midi

* Les trois derniers coups de cloche qui appelaient les fidèles juste avant le début de la messe.

les jours il y pensait un peu plus. La butte du Château en réduisait certes la largeur, mais il ferait son affaire de ce petit inconvénient, en limitant au besoin la profondeur des petites chapelles latérales qu'il imaginait déjà. La principale difficulté, majeure celle là, tenait à la propriété de ce terrain, qui appartenait à Monsieur de FAYOLLE, le châtelain. Il ne le connaissait guère, celui-là, tant il était discret. Depuis maintenant plus de vingt ans qu'il avait acquis le domaine, il ne s'était guère montré, et c'est par l'intermédiaire de ses bailles que l'on traitait avec lui. Si les BEAUDEAN avaient été là, eux, il serait allé les voir, tout naturellement et sans manière.

Une autre pensée, mauvaise celle là, vint bientôt tarauder son esprit. Ne lui reprocherait-on pas, un jour, d'avoir choisi ce terrain plus pour sa propre commodité que pour l'intérêt commun ? Bien sûr, il ne pouvait pas le nier, la nouvelle église serait à deux pas de chez lui, et le choix d'un tel site lui économiserait le trajet, fort pentu, qui le séparait du cimetière. Mais cette économie n'était-elle pas la même pour tous ses paroissiens, qui ne pouvaient se rendre au cimetière sans passer par là ? Cet argument, irréfutable, finissait par l'apaiser, même s'il admettait qu'il resterait tout à fait théorique pour encore quelque temps, chacun continuant sans doute à faire ce chemin pour se recueillir sur la tombe des siens. C'est ainsi que, chaque jour, par touches d'espérances successives et de convictions renforcées, l'abbé Dominique vécut le mûrissement de son projet.

Il restait à le financer. S'agissant du terrain, il ne douta pas un instant que l'accord que lui donnerait Monsieur de FAYOLLE inclurait la donation. C'était dans les usages, et la parcelle n'étant ni cultivée, ni vraiment cultivable, le don du châtelain lui paraissait même moins méritoire que la démarche qu'il devait faire auprès de lui. Au besoin, il lui rappellerait que son prédécesseur était le parrain de son oncle Jean François.

Les matériaux coûteraient d'autant moins que l'on pourrait en récupérer le maximum de la démolition de l'ancienne église. Pour la main d'œuvre, on pourrait compter sur la plupart des hommes de la paroisse, qui sauraient bien voir là l'occasion d'afficher leur piété et, sans doute aussi, d'obtenir à peu de frais

quelques indulgences divines pour la rémission de ces péchés que l'on oubliait parfois, les jours de confession.. Pour les autres dépenses, il faudrait bien, d'une façon ou d'une autre, trouver les fonds nécessaires, et ne point trop compter sur la dîme, cet impôt de l'église dont l'essentiel partait à l'évêché et qui, se gaussait-on, allait d'autant moins aux œuvres de charité qu'il servait, en premier, le train de vie des clercs. La plus simple, mais aussi la plus aléatoire, consisterait donc à faire appel au bon peuple, par autant de quêtes spéciales que pourraient raisonnablement accepter, et honorer, des paroissiens dans l'ensemble peu fortunés. Il conviendrait aussi de solliciter encore plus directement la générosité des notables et des bourgeois qui, n'habitant pas eux même le village, y possédaient néanmoins quelques terres.

Enfin, pour parfaire le tout, il s'engagerait à donner lui même l'exemple, en payant tant de sa personne dans les travaux les plus durs du chantier, que de sa cassette personnelle, où il avait conservé presque intacte la part d'héritage qui lui était échue dix ans plus tôt au décès de son père Athanase.

Ainsi ferré dans ses résolutions, il n'eut aucune difficulté pour convaincre son Evêque, qui lui donna d'autant plus facilement son accord qu'il lui coûtait peu. Il n'en eut guère plus pour obtenir l'aval de ses syndics de Paroisse, tant ils les avaient préparés de longue date et qui, le connaissant depuis toujours, pouvaient sans grand risque d'erreur non seulement apprécier la qualité du projet, mais aussi supputer celle de la caution contenue dans sa cassette.

Les travaux commencèrent en 1758, au mois de Mai. Ils dureront cinq ans, jusqu'en Mai 1763. Dès lors, les offices furent dits en l'église de SAUVIMONT et les paroissiens, en une sorte d'avant-goût de purgatoire, durent allonger de plus d'une heure, tant à l'aller qu'au retour, le trajet dominical et celui de toutes les cérémonies carillonnées. On comprend donc que l'abbé Dominique, qui savait bien que le risque d'égarer les brebis était d'autant plus grand que le chemin menant au pré était long, n'eut de cesse de bâtir et de faire bénir une chapelle dans les meilleurs

délais. Il choisit de donner la priorité à la chapelle de la Vierge, sur le côté Sud du nouvel édifice. Elle fut prête en six mois, et son inauguration, juste la veille de Noël, mit fin avant les grands froids aux longues et redoutables processions.

Cependant, l'abbé Dominique avait présumé de ses forces et c'est le plus souvent du presbytère, où la maladie le retint de longs mois en 1760 et 1761, qu'il suivit la suite des travaux. Quelques bonnes rémissions que le Seigneur eut la bonté de lui accorder dans les moments les plus judicieux et une forte dose d'obstination lui permirent de conserver sa cure. Tout juste accepta-t-il, ça et là, l'assistance de quelques collègues intérimaires, auxquels il ne laissa ni le temps ni le loisir de prendre racine sur ses terres. C'est ainsi qu'au cours de cette période, on vit défiler à PUYLAUSIC toute une cohorte de prêtres, aux missions tout aussi provisoires les unes que les autres. Ce furent Monseigneur BEZERIN, curé du PLANTÉ, puis le père ANDRAT, prêtre de LOMBEZ. On y vit aussi les frères Antoine de LEGNAC, Clément de LAUZERTE et Herménegilde, tous trois capucins du couvent de LOMBEZ, et encore le frère GUERY, cordelier, qui venait, lui, du couvent de SAMATAN.

Mais, dès 1762, sa santé ayant définitivement vaincu le malin, il put reprendre sans aucun partage les rênes de sa paroisse et conduire encore un an entier le chantier de l'église, jusqu'à son terme, en mai 1763. Il lui avait fallu cinq ans pour le terminer ; cinq ans durant lesquels sa patience, qui n'était certainement pas sa vertu cardinale, avait été mise à une épreuve au moins aussi rude que celle qui avait ébranlé sa santé. Jamais il n'aurait pu imaginer qu'il aurait fallu tant de temps pour simplement charroyer sur deux ou trois centaines de toises l'autel de l'ancienne église et les quelques accessoires et ornements qui la décoraient. Mais c'était une véritable réussite et il n'en était pas peu fier, car elle avait vraiment fière allure, sa petite église, surtout lorsqu'on la découvrait en haut de la montée, en venant du bourg. C'est son clocher-mur percé de trois loges campanaires en plein cintre et orné de quatre pyramidons, qui forçait tout d'abord l'admiration ;

et l'on ne pouvait pas rester insensible à la majesté de son portail roman, à la beauté de sa porte à deux vantaux et à l'harmonie de son porche que soulignaient les deux épis de faitage en terre cuite fichés en façade, à chaque angle de l'auvent.

Enfin, il pouvait désormais profiter de ce petit chef d'œuvre quasi personnel, et mieux se consacrer à ses ouailles, en particulier à ses deux anciens enfants de cœur qu'il tenait à accompagner dans leur destin.

Son petit neveu Jean, tout d'abord, qui avait convolé avec Jeanne Paule MARTIN, des Bordes. Il avait lui même célébré leur mariage puis, en 1765, le baptême de leur petit garçon Bertrand.

Et puis Jean Joseph LAUZUN, le fils du forgeron et de Marie DUPUY, qui très tôt avait été touché par la foi et avait choisi la voie du sacerdoce. Ce garçon, qu'il avait vu grandir lorsque ses parents l'avait un temps hébergé, ne lui avait apporté que de grandes satisfactions. Il l'avait suivi jusqu'à son diaconat, en 1768, et avait assisté avec beaucoup d'émotion à son ordination, l'année suivante.

L'abbé Dominique s'éteignit dans la sérénité de l'œuvre accomplie, le lendemain de Noël 1771, tout juste quarante deux ans, jour pour jour, après avoir été ordonné prêtre et treize ans après avoir inauguré la Chapelle de la Vierge. L'office des morts fut concélébré le 27 Décembre par le chanoine-sacristain de l'église cathédrale de LOMBEZ, entouré des prêtres Joseph NAMARTRE, Joseph Pascal DUPUY et Jean Joseph LAUZIN, son petit protégé. Joseph NAMARTRE était le curé de SAUVIMONT, celui qui l'avait si bien accueilli dans son église, lui et ses paroissiens, quand il avait dû fermer la sienne, sur l'interdit de l'évêque. Joseph Pascal DUPUY n'avait pas de cure ; il vivait de sa prébende de LOMBEZ. Jean Joseph LAUZIN était maintenant vicaire de LAYMONT.

Sa famille, au grand complet, était venue l'accompagner : au premier rang Jérôme, le chirurgien au talent désormais reconnu, et

* Revenu ecclésiastique attaché à un canonicat (domaine de compétence d'un chanoine)

ses deux grands fils : Jean l'aîné et Pierre, encore tout emprunté dans la trop grande carcasse que venaient de lui donner ses dix huit ans. De l'autre côté de l'église, celui des femmes, le petit Bertrand serrait de près les jupes de Jeanne Paule sa mère et ouvrait tout grand ses yeux de six ans sur la majesté de la terrifiante cérémonie.

L'absoute dite, l'abbé Dominique fut enseveli dans le sanctuaire de sa chère église, qu'il allait désormais partager avec ce Seigneur qu'il estimait avoir bien servi sa vie durant et qu'il avait sorti de son ancienne et croulante demeure. Son tombeau fut placé sous le marchepied du maître autel, du côté de l'évangile : celui qui est, chacun le sait, le plus proche de Dieu.

LA REVOLUTION

Depuis le début de cette année 1789, l'agitation qui secouait le pays tout entier avait trouvé ici, en contre point, un havre de félicité. Comme si déjà, le bonheur était dans le pré*...

Non point qu'on ignorait ici plus qu'ailleurs les embarras financiers du Roi, ni les mauvaises querelles que se faisaient Intendants, Cours et Parlements. L'abbé Debarry ne manquait pas d'en émailler régulièrement son prône, par des allusions à peine embarrassées. Même si ses paroissiens ne l'écoutaient le plus souvent que dans cette respectueuse affectation qui permet à la fois d'entendre le prêche et, tout simplement, de prendre un léger acompte sur la sieste de l'après-midi, ils en avaient, pensaient-ils, retenu l'essentiel. A savoir que toutes ces intrigues ne les concernaient en rien et que la dîme, déjà trop lourde, ne pouvait être que fort mal employée. Les conversations d'après messe, nourries des échos de ceux qui étaient allés dans la semaine au marché de LOMBEZ, ou à la foire de SAMATAN, ou plus loin encore, les confirmaient. Cela devait être donc vrai ; mais ce n'était pas la première alerte et la sagesse commandait d'attendre quelque chose de plus précis. D'autant plus qu'on ne connaissait ici, et depuis longtemps, aucune véritable querelle de voisinage avec le château.

Cela vint à la fin de Janvier, par le citoyen-maire MARTIN, comme on le désignait maintenant. En tant que premier consul du village, il avait été convoqué chez le bailli, à LOMBEZ, pour

* En référence à un film à venir, quelques siècles plus tard.

s'entendre dire que le Roi avait décidé de convoquer à VERSAILLES les Etats Généraux du royaume et que, pour les préparer, chaque paroisse devait rédiger un cahier de doléances. Voilà qui était nouveau et aurait pu paraître bien compliqué si, en même temps, on ne lui avait pas fourni un modèle déjà fort bien argumenté qu'il suffisait d'assaisonner aux récriminations locales. Comme il y en avait peu, l'affaire fut rondement menée, en quelques Assemblées Générales de la communauté de PUYLAUSIC, que le citoyen MARTIN réunit incontinent trois dimanches consécutifs. Le cahier s'en fut rejoindre ceux des autres villages et chacun d'eux, se fondant dans les autres, y perdit certes l'essentiel de ses particularités, mais y gagna pour la plus grande gloire de ses rédacteurs toute la force d'une expression universelle. Une gloire au demeurant mal partagée, entre une poignée d'agitateurs de ville qui, à LOMBEZ, y trouvaient la source de leurs gesticulations, et les paysans d'ici qui n'en avaient cure et qui, au contraire, y pressentaient quelques funestes désagréments.

Pour l'instant, cependant, on continua à vivre au village dans la plus grande sérénité. Le curé DEBARRY, dont les origines aristocratiques ne faisaient plus ici aucun doute pour personne, ne s'y était pas trompé. Il logeait depuis peu au presbytère son frère utérin, l'abbé THOMASSIN, et un autre de ses parents, Messire Jean Charles de BARRY, qui était venu trouver chez lui une sécurité que la révolution lui refusait sans doute ailleurs. Ce noble Seigneur était au demeurant un personnage en tout point sociable et avenant qui savait répondre par une exquise courtoisie au bon accueil que lui avait fait les paroissiens de son parent de curé. Il assistait régulièrement aux cérémonies et, le cas échéant, acceptait très volontiers d'en porter témoignage dans les actes officiels, qu'il paraphrait de son superbe titre : Le Chevalier de BARRY.

Les VERDIER étaient toujours les plus proches voisins de l'église. Le vieux Jérôme, qui allait maintenant vers ses soixante cinq ans, vivait dans la maison familiale avec ses deux fils, ses brus et ses trois petits enfants. Jean, par son épouse Jeanne Paule MARTIN, était le beau-frère du ci-devant citoyen maire, dont l'ancêtre Jean était déjà le Consul qui, cent ans plus tôt, avait

confié à Jean VERDIER la charge d'Indicateur du Cadastre. Ils avaient deux grand fils. Bertrand, l'aîné, touchait ses vingt quatre ans et déjà fréquentait Jeanne PEYRON, du Barry². A seize ans, le jeune Jean ne cachait plus quelques doux penchants pour Jeanne, l'une des deux sœurs MALET, du Parsan de Lacaze*.

Ensemble, ils avaient récemment accompagné la famille PEYRON au baptême de Barthélémy, leur petit dernier. Un grand baptême, qui avait réuni pas moins de dix hommes d'église : Mr DEBARRY, bien sûr, mais aussi Mr Barthélémy BAYONNE, hebdomadier* du Chapitre de LOMBEZ et qui, à ce titre, avait officié, St ANTONIN, GUITARD, THOMASSIN et les deux AYGOBERE, du même Chapitre de LOMBEZ, Mr CARRERE, du Chapitre de LISLE-JOURDAIN, Mr LAUZIN, curé de MOURLENS et Mr CLAVERIE. Sans compter Mr MOYSEN, apothicaire à LOMBEZ. La fête avait été superbe, et n'avait en rien pâti des tumultes de la révolution, qui restaient encore bien lointains.

Cela n'allait pas durer et, bien au contraire, les funestes désagréments que l'on craignait allaient venir, tout juste après qu'arrivèrent, à peine assourdies, les clameurs des victoires remportées à PARIS le 14 Juillet, et le 4 Août, par le peuple sur l'opresseur.

Les une après les autres, les églises des villages voisins avaient été saccagées par des hordes d'hommes armés, étrangers à ces paroisses et venant de LOMBEZ ; à PUYLAUSIC, on avait donc tout lieu de se méfier. Lorsque le commando prit le chemin du village, tout en bas de la côte des Sarrades, il fit grand bruit, tant il était à la fois convaincu de la vertu salvatrice de la mission qu'il avait à accomplir, confiant en son succès et sûr de son impunité. Au point, sans doute, qu'on l'entendit suffisamment tôt, d'en haut du soulan du Château, pour aviser. On comprit vite que le curé DEBARRY et sa parentèle, ne pouvant trop exposer leurs origines aristocratiques, se fassent discrets. On s'accorda aussi sur

2

* Lieu dit.

* Qui assumait le service de semaine.

le fait que le citoyen MARTIN devait préserver ses fonctions électives et sa sœur Jeanne Paule pria son époux de ne rien faire qui puisse compromettre son frère. Pierre VERDIER prit alors l'initiative d'intervenir. C'était, pensait-il par ailleurs, à lui de le faire, et à double titre. Il était d'une part le voisin le plus proche de l'église et, d'autre part, ne devait-il pas ça à la mémoire de son grand oncle l'abbé Dominique, qui avait mis tant de sa personne pour bâtir cette église trente ans plus tôt et dont lui même avait été l'un des enfants de cœur préférés ? Mais, face à l'appareil quasi militaire qui s'annonçait, pouvait-il faire autre chose que rapidement récupérer à la sacristie tous les ostensoirs, calices, ciboires, patènes, custode, encensoir et autres burettes qu'il y trouva, de les envelopper dans la meilleure des toiles de sac qui tomba sous sa main et vite cacher l'ensemble dans l'appentis qui jouxtait son étable, au plus profond du foin qu'il y avait engrangé.

Tout échauffée tant par l'effort qu'elle avait dû faire pour monter jusque là, et qui avait très tôt vidé les gourdes, que par les hymnes révolutionnaires qu'elle chantait à tue tête depuis son départ, la mauvaise troupe s'engouffra dans l'église. En proie au vandalisme le plus sacrilège, elle renversa les autels, mutila les statues et les tableaux, et fit au milieu du village, avant d'y mettre le feu, un pitoyable tas de surplus, étoles, chasubles et autres ornements sacerdotaux.

Seule la Croix d'argent de la Confrérie de St MARTIN, bien que découverte et un moment menacée, échappa au pillage. Certains, les plus simples sans doute, y virent le signe d'une ultime mansuétude pour ce Saint principalement révérend pour son sens du partage. D'autres, moins naïfs, estimèrent ce geste comme un gage que ces vauriens se seraient ménagé pour, l'ultime jour venu, négocier au mieux leur passage dans un monde meilleur avec un St PIERRE dont on n'était pas tellement sûr qu'il n'existât point. Mais les plus raisonnables furent vite convaincus qu'il s'agissait d'un simple oubli à n'imputer, en fin de saccage, qu'à la précipitation du retour sur LOMBEZ.

La sourde colère qui suivit coula, et pour longtemps, une lourde chape de tristesse sur le village. Car les semaines et les mois qui suivirent n'apportèrent rien de bien bon, rien de ce qui avait nourri les grandes espérances du printemps.

La confiscation de la petite cloche, qu'une députation de révolutionnaires vint chercher au prétexte de faire contribuer la paroisse au financement des assignats, fut vécue comme un insupportable outrage et un véritable vol. Certes, puiser dans la fortune du grand clergé pour régler les dettes de l'état ne consternait personne. Mais s'en prendre aux paroisses les plus démunies, aux plus simples des curés et à la religion elle même, c'était autre chose. Ici, tout un chacun ne doutait pas que l'église lui appartenait déjà et considérait depuis toujours que le curé était des leurs. Même le curé DEBARRY avait su faire oublier ses titres de naissance. Aujourd'hui, il faisait même pitié ; avec sa vue qui n'en finissait pas de faiblir, c'est avec beaucoup de courage et de difficultés, mais aussi avec l'aide de son demi-frère l'abbé THOMASSIN, qu'il exerçait son sacerdoce.

Pourtant, bientôt, pour tous les curés, les temps allaient devenir encore plus difficiles, avec l'obligation constitutionnelle du serment civique* et l'immense confusion qui naquit des nouveaux découpages administratifs de la France*. On ne savait même plus, à PUYLAUSIC, de qui dépendait la paroisse : de LOMBEZ, où Mgr de CHAUVIGNY avait refusé le serment, ou d'AUCH, où siégeait Mgr BARTHE qui lui, l'avait prêté ?

C'est dans ce contexte qu'au milieu de l'été 1791, le curé DEBARRY quitta PUYLAUSIC. Dès lors, on n'entendit plus parler de lui, sinon à mots couverts, sur le ton du soupçon et de la commisération, car il se disait qu'il avait lui-même succombé aux exigences constitutionnelles pour conserver son titre.

Il fut remplacé dès le 2 Août par Mr MINGUÉ. Par un excès de prudence sans doute, mais sans grande habileté, il cacha un temps son véritable statut derrière de bien curieux titres, tels

* La Constitution Civile, soumise à la ratification du Roi le 12 Juillet 1790, fut ratifiée par lui le 26 Décembre et le serment rendu obligatoire un mois plus tard.

* Le découpage en Départements, Communes... est du 15 Janvier 1790.

que "vicaire-régent", ou encore "pro-curé". On le suspecta alors d'être un suppôt de l'évêque d'AUCH, et cela dura jusqu'en Septembre de l'année suivante. Il révéla alors son refus de la Constitution Civile en quittant précipitamment PUYLAUSIC, juste après avoir une dernière fois officié dans l'église du village en y baptisant le 23 Septembre la petite Rose, la fille d'Eugène GESTA et de Marguerite CLERMONT, née le jour même.. C'est le citoyen MARTIN, maire de la commune, qui apprit à ses administrés, par une note tout à fait officielle, que "le citoyen MINGUÉ avait quitté la paroisse en conformité avec la loi du 26 Août 1792".

Ce départ ajouta la consternation au désarroi de PUYLAUSIC, et ce ne fut pas du meilleur œil que les paroissiens virent arriver de LOMBEZ le citoyen-prêtre DUPUIS, qui fut aussitôt considéré comme un véritable intrus. Certes, il officia en Novembre aux funérailles de Dominique SEILHAN, en présence de Jérôme VERDIER et de Dominique DAROLLES, et au baptême de Marie MARTIN, à LOMBEZ. Mais ce fut tout. En revanche, dès Octobre et Novembre, les CARRERE et les MALET firent en toute discrétion appel au curé de MONTADET, le citoyen DABADIE, pour baptiser leurs enfants Jeanne et Jean-Baptiste. Lui, on le connaissait, et s'il avait prêté serment, ce ne pouvait être qu'un artifice destiné à déjouer les extrémistes.

Mais le plus souvent, pendant cette période troublée, ce n'est que clandestinement que la messe fut célébrée. Jeanne VERDIER, l'épouse de Jean le jeune, entraîna régulièrement sa famille tantôt en Couterat*, tantôt chez ses parents au Barry, où, bravant avec un grand courage les risques de prison, de déportation et même d'échafaud, virent tour à tour officier Mr BAYONNE, futur curé de SAUVETERRE, et Mr CAZABONNE, futur curé de PUYLAUSIC.

* Cette loi (ou décret) prescrit celui du 26 Mai de la même année et réduit à quinze jours de délai d'un mois accordé précédemment pour la prestation du serment civique ; la dénonciation de six citoyens suffisait pour entraîner la déportation.

* Lieu dit.

C'est chez ses parents que quelques énergumènes d'ESPAON tentèrent un soir de surprendre le curé clandestin, sous prétexte de venir se confesser. On ne sait pas comment le père MALET éventa leur intention, mais on sait qu'il put soustraire le prêtre à leur complot, les laissant tout penaud de leur échec.

Ainsi passèrent dix ans, dont les habitants d'ici, étrangers aux cataclysmes nationaux, retinrent plus la chute des assignats* que les bienfaits de cette nouvelle liberté qui restreignait tellement celle de leur culte. La famille VERDIER avait perdu Jérôme en 1793, mais s'était agrandie, chez Bertrand son petit fils, de Dominique la même année, puis de François en 1795 et de Jeanne-Paule en 1799.

A la faveur du Concordat*, on vit revenir le fils LAUZIN à la cure de PUYLAUSIC. Jean VERDIER accueillit son vieux complice de toujours avec cette immense émotion qu'à près de soixante ans il est permis de trahir d'une légère brume dans les yeux. Et tout le monde lui fit fête, comme si le cauchemar de ces dernières années devait s'évanouir à jamais dans la continuité retrouvée des grandes et joyeuses traditions du village.

Car, en dépit de tous ces malheurs, on avait su conserver intact au fond du cœur une grande capacité d'humour et de joie. La preuve en fut sur le champ donnée par un énorme éclat de rire, qui explosa lorsque l'on apprit que le sieur DUPUIS, l'intrus de 1792, avait fini son triste séjour sur terre comme marchand de dindons, les plus idiots des volatiles !

* Les assignats perdirent 95% de leur valeur en moins de dix ans.

♦ 15 Juillet 1801.

BERTRAND L'ANCIEN

Depuis quelques jours, l'année 1839 avait fini de consommer son été et la lumière se faisait déjà plus rousse, en fin d'après-midi surtout ; moins dans le ciel, qui tentait encore de prolonger les chaudes clartés de septembre jusqu'à un impatient crépuscule, que dans l'air lui même, juste au dessus des herbages jaunis, des chaumes brûlés et des pampres indigo. Comme tous les ans, entre Saint-Michel et Saint-Martin, entre vendanges et labours, le village faisait la fête aux dernières chaleurs. Déjà, les premières brumes matinales pointaient sur la rosée. C'est le moment où les maîtres paysans font le choix des emblavures et, en quelque sorte, façonnent à leur talent les paysages du printemps prochain. Non sans prêter une oreille attentive aux sombres cuves qui, dans le noir des chais, mijotent les toutes récentes vendanges et préparent déjà le vin nouveau.

Pierre VERDIER avait tenu jusqu'au quatre Octobre, un jeudi, et à quatre vingt six ans, il était mort ; pour ainsi dire, en bonne santé. Une santé de fer qui, sa vie entière, ne l'avait guère quitté et que certains ne manquaient pas d'attribuer aux mérites de son père Jérôme, le chirurgien. D'autres se permettaient de penser à une toute spéciale protection du Seigneur, en récompense du sauvetage des vases sacrés, cinquante ans plus tôt. Mais les premiers ne voyaient là, sans conteste, que pure bigoterie.

Dans la petite église où il avait succédé, depuis vingt ans déjà, au curé LAUZIN, monseigneur CAZABONNE avait organisé un service funèbre digne du disparu. Et il n'était pas peu fier de mettre à la disposition de son illustre paroissien un site à la mesure du mérite de ce bon serviteur de Dieu. Un site à la rénovation duquel il s'était dépensé sans compter depuis sa nomination, sans même lésiner sur ses propres deniers. Il avait alors trouvé l'église dans un état affligeant, qui affichait encore le triste témoignage du saccage de 1789. La dureté du temps,

d'abord, n'avait permis au curé LAUZIN que de faire face aux rapetassages les plus urgents ; sa santé, ensuite, l'avait empêché d'entreprendre de plus grands travaux. Son premier souci avait été d'entièrement restaurer l'église elle-même, afin d'en effacer à jamais les souillures des exactions révolutionnaires, et le second, d'en renouveler les ornements dans leur totalité. Après, mais après seulement, il s'était engagé dans la construction du nouveau presbytère. Et même si celui-ci, avec son jardin attenant, était resté propriété de la commune, il avait limité le coût des travaux au minimum, en utilisant au mieux les matériaux récupérés dans l'ancien.

Quatre ans plus tard, en 1824, il avait fait bâtir la chapelle du nord, qu'il avait résolu de dédier à St Jean Baptiste, et de nouveaux fonds baptismaux en remplacement des anciens qui, au fond de l'église, n'étaient jusque là constitués que d'une simple claire-voie. Pour les consacrer, il avait sollicité auprès de l'évêché d'AUCH, dont dépendait désormais la paroisse depuis la disparition en 1801 du diocèse de LOMBEZ, la participation d'un de ses éminents représentants. Faute d'avoir pu obtenir l'évêque lui-même, on se contenta de l'abbé DUPUIS, au demeurant Supérieur des Missionnaires du Diocèse.

En 1827, il avait fait acheter une petite cloche, pour remplacer celle que les révolutionnaires avaient confisquée et qui, selon les uns, avait été incontinent fondue pour battre monnaie, ou encore, selon d'autres, avait été récupérée par les clercs de LISLE JOURDAIN pour le clocher de leur cathédrale.

En 1830, pour clôturer une mission qui vit officier, le mois de Mai durant, les trois missionnaires du Diocèse, les abbés DUCURON, PALANQUE et MOTHE, il avait fait planter une croix, non loin du portail de l'église. Il ne pouvait pas se souvenir de cette cérémonie sans frémir. En effet, elle avait bien failli coûter la vie au jeune Joseph MALET. Dans l'insouciance de ses cinq ans, le petit Joseph s'était bien imprudemment approché du chantier et avait reçu sur la tête une grosse cheville de fer, qui lui perça le crâne. On craignit longtemps pour ses jours mais, sans que ni le curé ni personne d'autre n'évoquât de miracle, en raison

principalement des causes premières de l'accident, il finit par guérir et se porter comme un charme. Enfant de cœur, il n'avait certes pas été le dernier à tâter du vin de messe. A cette évocation, l'abbé LAUZIN le chercha furtivement dans l'assistance et le repéra rapidement à la simple lueur de ses yeux éclatants de malice. Non, un jour comme aujourd'hui, il n'aurait certainement pas touché aux burettes sacrées ; il avait toujours eu le sens des bonnes convenances, et un enterrement, ça se respecte. Pourtant, tant par ses propres confessions que par la réputation qu'en faisait ses bigotes les plus indulgentes, il savait bien que ce polisson de quinze ans n'était pas le dernier à marauder dans les patus et les taillis pour cueillir tantôt mûres et tantôt gratte-culs, ce rouge fruit de l'églantier dont il tirait ces poils qui irritaient tant l'épiderme des filles. Et, selon la saison, on le voyait partir à la cueillette de champignons dont il était le seul à connaître les nids, ou encore grimper à la cime des arbres, au risque de se rompre le cou, cette fois ci sans aucune protection divine, pour dénicher les œufs de pies.

Enfin, il y avait à peine quatre ans, il avait à ses frais fait planter l'allée d'ormeaux qui formait l'allée reliant l'église au village et ériger le Chemin de Croix, lequel fut béni, le jour de la Fête Dieu, par l'abbé DUPUIS, celui là même qui était venu, dix ans plus tôt, consacrer la chapelle de St Jean Baptiste.

Pour la cérémonie, la foule des grands événements s'était déplacée. A commencer par les VERDIER, qui s'étaient réunis autour de l'ancêtre. Bertrand avait vite réalisé que c'était à lui, maintenant, de prendre le relais de son oncle à la tête de la famille. Il est vrai qu'il n'avait que douze ans de moins que lui. A la sortie du cimetière, le marmonnement des condoléances ne l'avait pas empêché de les compter, dans sa tête. Avec lui, ça en faisait vingt deux ; sans compter les maris des filles et les épouses des garçons. Il y avait bien sûr Pierre son cousin et son épouse Jeanne DAUBRIAC, ainsi que leur fille Jeanne, dont les presque quarante ans rayonnaient.

Il y avait aussi ses cinq grands neveux et nièces, tous adultes : les quatre enfants que son frère Jean avait eus avec Jeanne MALET, Bertrand et sa femme Jeanne MONTAND, Bertrande, Anne, Bernarde et puis Pascal, celui qu'il avait eu, en seconde noces, avec Françoise GESTA et qui était aujourd'hui marié à Jeanne LAFFONT. Son neveu Bertrand avait lui même amené ses cinq enfants : Jean, Augustine, François, Bertrand et Pierre ; le plus jeune, Pierre, n'avait que cinq ans et l'aîné, Jean, touchait les quinze. Il y avait, enfin, ses huit enfants et même son petit fils, un nouveau Bertrand qui aurait six ans dans deux mois, et sa petite fille Jeanne, la grande cousine de treize ans déjà.

Le petit Bertrand était le fils de Dominique, son aîné, qui s'était établi comme forgeron : un métier que la multiplication des charrues rendait plein d'avenir. Un peu surpris par tout ce monde endimanché dès le samedi, le gamin ne quittait pas les plis de la robe noire de sa mère, la Jeanne, de chez BEYRIA d'en Aubriac.

La petite Jeanne était la fille de Pascal, qui avait épousé Domenge DELIEUX et s'était installé comme briquetier à SABONNERES. Venue seule de LOMBEZ, il y avait à leurs côtés Jeanne-Paule ; en cette fin de semaine, Pierre MAIGNÉ, son aubergiste de mari, n'avait pas pu abandonner ses fourneaux.

François, son second fils, se tenait près de lui avec sa femme, Domenge DUFFAUT. Il y avait quelques années, il avait voulu s'établir comme plâtrier à AUCH, et pour cela, il avait dû emprunter beaucoup d'argent ; au point que lui, son père, avait même dû se porter caution. L'affaire n'avait pas marché et il l'avait revendue, voilà plus d'un an à un certain SEGAN, qui ne l'avait payée qu'avec beaucoup de difficultés. Aujourd'hui, le couple vivait sous son toit. Ils n'avaient pas d'enfants et n'en auraient probablement pas.

Un peu plus loin, sa jeune sœur Marie n'avait pas quitté son homme, Louis ORGAN, qui était à la fois propriétaire, géomètre et instituteur à PUYLAUSIC. Un bon garçon, que ce Louis, mais habile en affaires ; au point que la communauté des

paroissiens l'avaient élu au Conseil de Fabrique⁺, dont il était à la fois secrétaire du Conseil et du Bureau. Un moment, il y avait deux ans, Bertrand avait envisagé, avec sa femme Jeanne-Simone, de finir leurs jours chez eux. Un arrangement avait même été signé, devant Maître LASSERRE, le notaire de LOMBEZ. En contre partie du gîte et des soins^{*}, et de l'accord que Louis avait donné pour se porter caution solidaire de la dette de François^{*}, ils leur avaient fait donation du quart de leurs biens. Le retour de François avait mis fin au projet, et on avait revu le notaire, au printemps dernier, pour annuler ces accords par un troisième acte^{*}.

Comme tous les bons laboureurs du village, Jean-Baptiste restait discret, en retrait de la foule.

Jean-Marie^{*}, un peu moins. Sa soutane encore neuve attirait l'attention. Ordonné prêtre à AUCH le dix sept Avril 1836 et nommé depuis à GOUDOURVIELLE, il était venu avec sa sœur Jeanne, qui l'avait suivi dans sa cure comme gouvernante.

Pour bien entrer dans son nouveau rôle de patriarche, Bertrand avait tenu à recevoir toute la famille. A l'issue de la cérémonie, donc, tous se retrouvèrent chez lui, où Jeanne-Simone avait préparé une légère collation. Toute simple, et maigre, comme l'usage le voulait, et dont l'essentiel était constitué d'une chaude soupe de légumes, dans laquelle, bien sûr, trônaient les haricots. Toujours selon la coutume, avant d'entrer dans la maison, on s'était lavé les mains sur le pas de la porte. Par respect pour le défunt.

Tout au long du frugal repas, sur ce ton légèrement étouffé que les circonstances bridait, la conversation ne manqua pas d'évoquer la mémoire des derniers disparus. Bertrand y associa évidemment son frère Jean, parti depuis quinze ans déjà, son père Jean l'ancien, le frère de Pierre, et le curé LAUZIN, dont Jean

⁺ Organe chargé de la gestion des biens paroissiaux ou, autrement dit, de l'administration temporelle de la Paroisse.

^{*} Acte du 17 Mars 1837

♦ Acte du 24 Mars 1837

♥ Acte du 8 Avril 1838.

• Je tiens toutes les informations concernant Jean Marie des archives de l'évêché d'AUCH.

avait toujours été un vrai compagnon de route. Le souvenir de l'amitié de ces deux là restait vivace, bien que l'un et l'autre aient quitté ce monde depuis bien longtemps : Jean l'ancien depuis trente cinq ans et le curé LAUZIN depuis près de vingt ans. Mais on se rappelait encore avec beaucoup d'émotion que c'était lui qui avait baptisé la plupart de ceux qui étaient là, les plus âgés dans la clandestinité qu'imposait le climat révolutionnaire de l'époque. Quant à Jean-Marie, qui avait pu bénéficier grâce au concordat des véritables fonds baptismaux de l'église, il voyait encore en lui l'inspirateur zélé de sa vocation.

Ainsi passa ce triste après-midi, dont octobre hâtait déjà la fin. Et la menace de la précoce obscurité de l'automne poussa chacun à regagner très tôt son toit. Jean-Marie, qui devait dire la messe le lendemain aux aurores à GOUDOURVIELLE, là bas, du côté de LISLE-JOURDAIN, était parti le premier juste après la soupe. Jeanne-Paule l'avait accompagné jusqu'à LOMBEZ. Pascal, Domenge et leur fille Jeanne les avaient suivis de près, car il leur fallait compter plus d'une bonne heure pour regagner SABONNERES. Les autres, habitant sur place, n'avait certes pas un grand chemin à faire, mais, avant la nuit, il y avait les bêtes à soigner.

Dès le lendemain, la ronde des habitudes reprit. A la messe, tout juste observa-t-on combien manquait la puissante voix du vieux Pierre dans la reprise des cantiques, et le curé CAZABONNE ajouta une prière à son office dominical pour confirmer à Dieu les suppliques qu'il lui avait déjà adressées la veille pour le salut de son dernier paroissien disparu.

Avant même l' "Ite Missa Est", l'affaire était entendue et la page tournée ; dans le respect simple et rustique qu'ont les hommes de la terre pour les choses les plus naturelles.

BONDIEUSERIES

L'hiver avait été froid, plus rigoureux que d'habitude. Il se terminait en déluge. Mars était arrivé sans aucune accalmie et partout alentour la boue était profonde et les chemins impraticables.

Monseigneur AUGUSTIN, l'archevêque d'AUCH, n'en avait pas pour autant modifié son programme et avait maintenu la visite qu'il avait entrepris de faire à sa paroisse de PUYLAUSIC, en compagnie des abbés DUPUY, vicaire général, et MONDIN, chanoine. Il est vrai que c'était une première visite et que, de mémoire d'homme, on n'avait vu pareil équipage dans ces campagnes.

C'est la raison pour laquelle, très tôt, ce samedi six Mars 1841, PUYLAUSIC attendait son évêque. Avant même que l'aube se lève, l'abbé CAZABONNE, curé de la paroisse, avait non seulement vu ses paroissiens se rassembler autour de lui mais il avait aussi accueilli en grand nombre ceux de toutes ses paroisses voisines, les uns et les autres endimanchés comme pour les plus belles fêtes, mais tous crottés jusqu'au col.

Il y avait là, au premier rang de l'église, tous les enfants destinés à recevoir tout à l'heure le sacrement de la Confirmation. Quarante deux au total, dont trente uniquement pour PUYLAUSIC. Ceux là, ils les avait minutieusement préparés à ce saint sacrement, n'hésitant pas à exciper des inconvénients de la pluie pour transformer en ultimes et austères révisions de catéchisme les quelque demi-journées de détente prévues à l'origine pour préparer les jonchées et reposoirs nécessaires à la qualité des processions. Mais l'affaire était, au fond, trop sérieuse pour qu'aucun d'entre eux ait vraiment rechigné, tout au moins en public. L'abbé s'en était d'ailleurs assez bien prémuni, par une séance de confessions anticipées qui n'avaient guère laissé de place, depuis, à quelque possibilité de péché que ce fut, même véniel. Et il trouvait déjà une première récompense de son zèle dans la joyeuse candeur qu'affichaient Jean et Augustine VERDIER, les enfants de Bertrand le jeune, Pierre et François BEYRIA, Dominique et Jeanne LAFONT, et tous les autres...

Derrière, au premier rang des hommes, il y avait François MALET, le maire et, autour de lui, tout le Conseil de Fabrique, chacun des marguilliers* étant prêt à rendre compte de l'application qu'il avait mise à bien assumer la gestion des biens de la paroisse. Son très dévoué secrétaire, Louis ORGAN, le gendre de Bertrand VERDIER l'ancien y était entouré de Jean SARAMON et des deux Jean-Baptiste, MALET et PEYRON.

A neuf heures, lorsque l'évêque et sa suite entrèrent dans l'église, on était déjà très en retard. L'équipage épiscopal s'étant embourbé en bas des Sarrades, au passage de l'Espienne, il avait fallu en toute hâte lui dépêcher un char à bœufs pour le dégager et le mener, toujours sous la pluie, jusqu'ici.

La messe dite, et la communion donnée à plus de cent personnes, l'évêque se leva pour procéder à cette cérémonie de Confirmation pour laquelle, en fait, tout le monde était venu et qui, chacun le savait, commençait par une redoutable épreuve de catéchisme. Redoutable en tout premier lieu pour l'abbé

* Membres du Conseil de Fabrique ; encore appelés fabriciens.

CAZABONNE, dont la confiance en ses jeunes catéchumènes était certes sans limite, mais qui chercha néanmoins d'instinct à se rassurer, dans une courte et muette prière de sa composition. Une épaisse chape d'angoisse tomba sur les premiers rangs, et le silence se fit, total.

- Où est Dieu ?
- Partout...

La première question et la première réponse, dans leur concision, rompirent l'anxiété et la tension retomba au fur et à mesure de l'interrogatoire, jusqu'au cantique final et libérateur.

La visite que fit ensuite le prélat de l'église, limitée à l'intérieur pour cause de pluie, puis une solennelle bénédiction du Saint-Sacrement finirent de détendre les dernières retenues. C'est donc le cœur libéré, sinon joyeux, que l'assistance reprit ensuite les prières pour les morts, que l'on fit sans sortir de l'église, le temps n'ayant pas permis qu'on allât les faire en bas, au cimetière, sans courir le risque, sur les cent cinquante pas qui le séparait de l'église, de glissades dangereuses, et ridicules.

Mais ceux qui s'en sortirent le moins bien furent les marguilliers, qui eurent droit, avant le départ de l'évêque, à un cours fort détaillé sur leur rôle, qui ne se limitait pas à simplement veiller à l'entretien de tous les objets nécessaires au culte, aux réparations des édifices paroissiaux, Eglise, Presbytère, Cimetière... Lequel au demeurant, s'entendirent-ils dire, méritait d'être mieux fermé, un mur ou une haie vive convenant mieux pour sa clôture que la mauvaise élévation de terrain actuelle.

Plus généralement, ils se firent rappeler qu'ils avaient obligation de se pourvoir auprès de qui de droit, et dans les formes prescrites, aux fins de se procurer toutes les ressources nécessaires à leur gestion. Qu'ils devaient tous les ans, à Quasimodo*, dresser le budget annuel des recettes et des dépenses ordinaires et extraordinaires, sans omettre de déterminer, dans l'église, l'ordre et le placement des bancs et chaises, leur tarif de location et leur

* 1^{er} Dimanche après Pâques.

mode de perception... Que tout cela procédait du décret de 1809 et des ordonnances subséquentes, qu'ils trouveraient tout le détail de leurs fonctions, attributions et obligations dans plusieurs ouvrages qu'ils auraient intérêt à consulter...

Et ce ne fut pas sans maugréer et regretter quelque peu d'avoir trop bien contribué, à midi, à la qualité des agapes que le curé avait organisées pour ces rabat-joie, qu'ils attelèrent sur le soir le même équipage de bœufs que le matin, pour reconduire à LOMBEZ l'évêque et toute sa suite.

Toujours, évidemment, sous une pluie battante.

Pouvait-on raisonnablement se douter, alors, qu'une aussi extraordinaire visite allait se reproduire à peine deux ans plus tard, très exactement le trois Avril 1843. Certains, encore les plus naïfs, affirmaient que ces beaux messieurs ne revenaient aussi tôt que pour contrôler que le Conseil de Fabrique avait effectivement mis en pratique les sages conseils donnés à l'époque. De ce côté là, ils ne seraient certainement pas déçus : ils retrouveraient presque la même équipe de marguilliers, renforcée de DARIEUX et de PEYRON, et dans laquelle Dominique VERDIER avait remplacé son beau-frère Louis ORGAN. Les plus réalistes penchaient pour un motif plus futile, sinon moins important, lié à la richesse de la table du curé, que tout un chacun, ici, ne manquait pas d'alimenter du mieux qu'il pouvait, surtout dans les grandes occasions. Personne n'osait penser que Monseigneur Nicolas AUGUSTIN souhaitait tout simplement voir la paroisse sous le soleil.

Avec l'expérience de la précédente, la cérémonie fut enlevée en quelques tours de chants, et la Confirmation donnée, si l'on peut dire, en un tour de main. On y vit les cinq frères et cousins SANSAS la recevoir, ainsi que François VERDIER, le jeune frère des deux confirmés précédents, et aussi Guillelme LAFONT.

Dès lors, et sans que l'on sut si les comptes de la Fabrique avaient définitivement satisfait à ce nouvel examen, ou si la soupe avait ou non déçu, on ne vit plus jamais un Prélat de cette

dimension venir rendre visite à la paroisse. Il fallut même attendre quatre ans, et l'avènement du pape Pie IX, pour que l'abbé CAZABONNE obtienne de l'Archevêque l'autorisation d'organiser à cette occasion un Jubilé de trois semaines, du premier au vingt Janvier 1847. On en profita pour bénir solennellement la croix de fer, plantée depuis quelques mois déjà à la place de l'ancienne croix de bois, renversée par le vent, et dont l'installation avait coûté quelque quatre cents cinquante francs*, payés par moitié par la Fabrique et le Curé. Et Joseph MALET, aujourd'hui adulte, se recueillit ce jour là mieux que de coutume, en souvenir du clou de l'ancienne croix qui avait bien failli, presque vingt ans plus tôt, l'expédier dans l'au delà.

Sous la protection de ce Jubilé, sans doute, l'année 1847 était passée sans événement notoire. Mais, en ce début de 1848, à quatre vingt huit ans passés, l'abbé CAZABONNE restait infatigable et n'en avait pas fini avec l'immense entreprise de rénovation de son église. Il est vrai que le sort l'avait sérieusement contrarié, en ce dimanche de la Solennité de St Pierre de 1846, la petite cloche s'étant fêlée en sonnant la fin de la cérémonie. Aujourd'hui, le chantier en cours était son remplacement. Et quel chantier ! Pensez donc : il avait fallu décrocher et descendre la cloche fêlée qui, pour n'être cependant que la plus petite, n'en pesait pas moins de 250 kilos. Puis on l'avait transportée jusqu'à la fonderie, du côté de TOULOUSE, pour être coulée dans la nouvelle qui, elle, frôlait la demi tonne ! Forgerons et charpentiers avaient été requis pour refaire les poutres de support, façonner et braser les anses des deux cloches, car on avait profité de l'occasion pour refaire à neuf les équipements de la seconde. On avait du, enfin, mobiliser de nombreux volontaires, parmi les hommes les plus solides, pour démonter et remonter le tout...

* 400 francs pour la croix, 20 pour la pierre et 30 pour la réparation du piédestal. Le 19^{ème} siècle n'ayant pas connu d'inflation (jusqu'en 1914), il faut multiplier par environ 20 les prix de l'époque pour avoir une correspondance avec ceux de la fin du 20^{ème}.

Dans cet affairement, l'avènement de la République, le 25 Février, passa presque inaperçu. Il fallut toute la lucidité et le sang froid de Monsieur PASSAMA, le nouveau propriétaire du Château, qui avait été tout récemment élu à la mairie de la commune, pour rappeler ses administrés à l'ordre et aux devoirs républicains. Il le fit certes avec un grand retard, puisque ce ne fut que le douze Juin que l'on planta le très officiel arbre de la liberté, mais avec beaucoup de diplomatie, puisqu'on le planta près de la croix, au milieu de l'allée d'orme qui reliait l'église au village. Il le fit encore avec beaucoup de panache, puisqu'il organisa le dimanche 15 Octobre dans son château un grand banquet patriotique de cent couverts.

Le dimanche suivant, probablement pour n'être point en reste, le curé CAZABONNE invita au presbytère, pour un second banquet, les quelque cinquante enfants de la paroisse.

L'équilibre œcuménique ayant été ainsi rétabli, on put tous ensemble, le dimanche suivant 29 Octobre, à vêpres, procéder à l'inauguration de la nouvelle cloche. La bénédiction en fut faite par Monsieur MONTANT, le curé de LOMBEZ. Monsieur PASSAMA accepta d'en être le parrain et son épouse, Marie, d'en être sa marraine. Comme il se doit en de telles circonstances, elle accepta aussi de lui donner son prénom. Et l'on trouva, aussi, le plus satisfaisant des équilibres dans la participation de chacun aux frais : la cloche ayant coûté mille huit cent cinq francs et soixante quinze centimes, Monsieur PASSAMA en donna quatre cents, la Fabrique autant et Monsieur le curé deux cents. Le reste fut couvert par les quêtes, dont une, faite spécialement à cette intention, rapporta deux cent cinquante francs.

L'abbé CAZABONNE s'autorisa alors de ralentir le train quasi infernal de ses activités. Il dura ainsi cinq ans de plus, ce qui lui permit de saluer sans grand enthousiasme l'avènement du second Empire, le deux Décembre 1852, et d'atteindre le vingt cinq Avril 1854, à huit heures et demi du soir, l'âge canonique de quatre vingt quatorze ans, dix mois et trois jours.

L'abbé DAVEZAC, nommé le 14 Mai qui suivit, n'avait qu'à bien se tenir pour faire mieux que son prédécesseur !

L'ISLE-JOURDAIN

Depuis le décès de son oncle Pierre, il y avait maintenant douze ans de cela, Bertrand VERDIER ne se sentait plus très bien dans sa peau. Il est vrai qu'à quatre vingt six ans, on ne peut plus s'occuper comme avant, ni même se rendre vraiment utile. Et puis, sa famille s'était quelque peu dispersée. A part François, qui vivait toujours chez lui depuis son retour d'AUCH, il n'y avait vraiment autour de lui que Dominique et Jean Baptiste. Sa petite Marie, qui allait maintenant vers ses quarante ans, était trop sous la tutelle de ce fieffé de Louis ORGAN, son mari. Ses relations avec eux n'étaient plus du tout les mêmes qu'à l'époque où il avait envisagé, avec son épouse, de finir leurs jours chez eux. Elles s'étaient singulièrement refroidies et distendues lorsque, peu après le retour de François, ils avaient rompu leur accord. Jeanne Paule habitait LOMBEZ, Pascal était depuis longtemps établi à SABONNERES et Jeanne avait suivi Jean Marie, son frère de curé, dans sa nouvelle cure de MONTIRON, où il avait été nommé depuis dix ans déjà. A PUYLAUSIC, Bertrand tournait donc en rond.

Voilà pourquoi, au hasard des foires et marchés que sa bonne constitution lui permettait encore de fréquenter, l'idée lui était venue à la fois de déménager et de rechercher une maison. Jeanne Simone, son épouse, et François étaient d'accord.

La maison de LISLE-JOURDAIN que lui avait proposée Raymond GAILLARD, ancien charcutier et en ce moment propriétaire cultivateur à MARESTAING, avait au moins quatre raisons de lui plaire. Habiter LISLE-JOURDAIN ne l'éloignait pas trop de ses racines de PUYLAUSIC, ni de LOMBEZ, et le rapprochait au contraire de SABONNERES et de MONTIRON. Sa situation dans la rue du Château, au centre de la ville, offrait une bien grande commodité pour un couple de leur âge, et enfin, son prix, quatre mille francs, était tout à fait compatible avec sa bourse. Par ailleurs, il ne lui déplaisait pas, au soir de sa vie et dans l'espoir de faciliter une éventuelle intercession auprès de St PIERRE, de se rapprocher en quelque sorte de son saint patron, St

* Le 26 Septembre 1842

BERTRAND de COMMINGES, dont la maison natale jouxterait pratiquement la sienne.

Lui, un homme de la campagne, avait d'autre part particulièrement apprécié l'existence, derrière le corps principal de la maison qui donnait sur la rue, d'un petit jardin, d'une grange et d'un hangar, et aussi d'un puits, même si celui-ci restait frappé d'une servitude au profit d'un de leurs voisins. Mais celui-ci était instituteur et cela lui conférait, en dépit de la référence à Louis ORGAN, un préjugé éminemment favorable. Les bâtiments, solidement construits par Raymond GAILLARD en personne, avaient moins de vingt ans, puisque celui-ci n'avait lui-même acquis le terrain qu'en 1852. La maison principale, aux murs de briques, qui comportait deux pièces en rez-de-chaussée, trois au premier étage et un galetas au dessus, était couverte de tuile canal.

Il l'acheta le vingt quatre Mars 1851, et l'habita sur le champ, étant entendu qu'il ne la paierait qu'à la fin de l'année, Raymond GAILLARD lui consentant ce crédit au taux de cinq pour cent.

Dix sept mois plus tard, le vingt quatre Août 1852, il y décédait et, aux termes d'un partage en date du trente Septembre qui suivit, il la laissa à sa veuve et à son fils François.

Toujours sans descendance, François y vit disparaître son épouse Domenge cinq ans plus tard, le neuf Août 1857, avant de la rejoindre le vingt huit Décembre de l'année suivante. Par un testament olographe qu'il avait rédigé et confié à son frère Jean Marie deux jours plus tôt, et que celui-ci fit valoir dès le cinq Janvier auprès de maître DUPUY, notaire à LOMBEZ, il lui légua en quatre lignes la totalité de ses biens, y compris la maison.

BERTRAND LE JEUNE

Après le décès du curé CAZABONNE, PUYLAUSIC ne resta pas plus de trois semaines sans pasteur. Monseigneur DAVEZAC fut en effet intronisé comme son successeur le dimanche quatorze Mai 1854.

Dans la famille VERDIER, plus que le partage de la succession de Bertrand, l'éloignement géographique introduisit une véritable séparation entre ceux qui étaient restés sur PUYLAUSIC et les autres. Voilà bien longtemps en effet que , du fait de ses obligations ecclésiastiques, Jean Marie s'était le premier éloigné de ses frères. Depuis douze ans, il officiait à MONTIRON, tout là bas, à quelques lieues au nord de L'ISLE JOURDAIN. On avait appris ici, non sans un brin de surprise car on n'imaginait pas qu'une cure pouvait être aussi rémunératrice, qu'il avait acquis sur place quelques terrains. On le savait certes fort habile, mais son dernier achat* étonna encore plus. En effet, la parcelle labourable* de trente huit ares et dix centiares qu'il avait achetée le 14 Octobre 1854 pour quatre cent vingt francs au sieur Jean CAMPAN, du TOUGET, lui permettait de réunir deux pièces qu'il possédait déjà, au levant et au couchant, sur cette même

* Acte de Vente enregistré par Me Napoléon MARMOYET, notaire à SAMATAN.

* Cadastre n°298.

paguère* de la Coste. Deux ans plus tard, on apprit désormais sans plus aucune surprise l'achat* qu'il fit pour huit cents francs à la veuve MESPLEX, toujours à MONTIRON, d'un terrain de cinquante sept ares et quarante cinq centiares sur lequel était édifée une vieille maison.

Il ne savait alors sans doute pas que, le 14 Juillet 1857, il serait nommé curé de PEBEES.

On apprit le décès de François, le vingt huit Décembre 1858, avec une émotion amortie par la distance et le temps. Tout juste remarqua-t-on qu'il n'avait survécu que de quelques mois à son épouse Domenge. Personne ne fut surpris qu'en l'absence de descendants, il légua la maison de L'ISLE JOURDAIN et ses autres biens à Jean Marie.

A peine avait-on su que Jeanne avait quitté le service de son frère le curé pour se marier à un dénommé Bernard ANTIPONT, de GIMONT, que Pascal s'était établi à FORGUES, où il avait acheté une maison* et que Jeanne Simone, la fille de Pascal, s'était elle même mariée du coté de FORGUES, à Louis LAUZIN dont elle avait eu à son tour deux filles, Jeanne Clotilde et Marie.

Non, le principal événement de cette année 1858, pour les VERDIER de PUYLAUSIC, avait été le mariage de Bertrand, le fils de Dominique le forgeron et forgeron lui même. Un événement qui n'en était pas un pour son âge, vingt cinq ans, mais qui devenait insolite par l'origine de sa future. Pensez donc, comme s'il n'y avait pas eu assez de bonnes et sérieuses filles de son âge à PUYLAUSIC, ou aux environs immédiats, où tous ses anciens jusque là avaient su trouver leurs épouses, il était allé chercher Germaine LAFORGUE à MIRAMBEAU ! C'était de

* Colline exposée au soleil levant.

* Acte de Vente du 9 Juillet 1856 enregistré par Me PEREZ, notaire à GIMONT.

* Qui existe encore aujourd'hui et est habitée par René VILLA, arrière petit fils de Jeanne Simone et petit fils de Marie LAUZIN ; je tiens cette information de René VILLA lui même, qui me l'a écrit.

surcroît une jeune fille d'à peine dix-neuf ans dont on se demandait comment elle allait prendre en charge la maison des forgerons. Car Dominique était veuf, et Bertrand vivait avec son père. Ne disait-on pas, par ailleurs, que la mère de la petite, elle-même veuve, affichait quelques réticences ? En particulier pour ce qui concernait sa dot, de deux mille francs, pour laquelle elle avait exigé qu'un contrat de mariage* en précise l'origine, principalement la part de sa fille dans la succession de feu son mari Antoine, le régime, excluant explicitement celui de la communauté, et un certain nombre de conditions lui permettant de se réserver l'usufruit de la somme sa vie durant et un retour de celle-ci en cas de décès prématuré de sa fille.

Le mariage eut néanmoins lieu à MIRAMBEAU pour la St Pierre, le mardi vingt-neuf Juin 1858.

Et la vie continua son cours, qui ne fit guère d'écho à la décision de Jean Marie de démissionner de sa charge de curé de PEBEES. Il se dit qu'il avait souhaité retrouver la maison de L'ISLE JOURDAIN et, pour les exploiter, ses terres de MONTIRON. A PUYLAUSIC, la petite Germaine s'acquittait avec bonheur de ses nouvelles charges dans une harmonie qu'aucun témoignage ne put mettre en défaut. Deux ombres pourtant chagrinaient le jeune couple : les relations avec MIRAMBEAU ne s'étaient pas apaisées, et au contraire, en nourrissant le débat, des contestations sur leurs droits et comptes respectifs concernant la succession du père, Antoine LAFORGUE, avaient transformé la simple dispute en sourde querelle. Enfin, quatre ans après leur mariage, aucune naissance n'était encore en vue.

Ce n'est seulement qu'aux vendanges de 1861 que Germaine put annoncer à son mari qu'elle était enceinte. Pour parfaire ce nouveau bonheur, ils se résolurent, encouragés en cela par quelques amis prêts à s'entremettre, de trouver un accord définitif avec MIRAMBEAU. La veuve habitait désormais TOULOUSE,

* Acte du 19 Juin 1858 enregistré par Me FOURNIE, notaire à LISLE en DODON.

où elle avait trouvé un emploi à l'Hôtel Dieu. Elle accepta l'arbitrage et un nouvel accord fut trouvé, dûment enregistré lui aussi en l'étude de Maître Ferdinand MAGRE, notaire à LISLE en DODON, le vingt Mars 1862. Il en résultait que Jeanne LATAPIE, veuve d'Antoine LAFORGUE, conservait tous les biens immeubles : la maison, les terres labourables et les prés situés dans le quartier de la gare à MIRAMBEAU, ainsi que la vigne de Boissède. Les époux VERDIER conservaient les deux mille francs de la dot et recevaient, à titre de soulte, une somme de trois mille cinq cents francs, en principe payables au premier Septembre, sauf remploi entre temps. Ils restituaient les instruments aratoires, la vaisselle vinaire et le mobilier personnel de la veuve qu'ils s'étaient, apparemment, indûment appropriés.

Tout, alors, s'accéléra. Ferdinand naquit six semaines plus tard, le vingt huit Avril, et le seize Juillet, Bertrand acheta* pour trois cents francs une vigne appartenant en indivision à Jean Baptiste MALET, l'ancien trésorier de la Fabrique et à son fils Joseph, le miraculé de la Croix de la Mission de 1830.

Tout allait bien et on pouvait maintenant faire la fête. Une semaine plus tard, après avoir dansé plus que de raison chez des voisins, Bertrand sortit tout en sueur, prit froid et en mourut. On était le vingt trois Juillet et il n'avait pas encore vingt neuf ans. Germaine n'en avait pas vingt quatre et le petit Ferdinand, qui portait en lui seul plus de trois cents ans de filiation continue, n'avait pas encore trois mois.

Le deuil fut insupportable et Dominique n'entra dans sa soixante dixième année, six mois plus tard, que pour disparaître à son tour, le jeudi vingt neuf Janvier 1863.

* Acte enregistré par Me DUPUY, notaire à LOMBEZ.

FERDINAND

Germaine s'était isolée dans sa peine, recluse. Pendant longtemps, elle évita tout contact avec le monde extérieur, tant avec sa mère qui était resté sur TOULOUSE qu'avec les voisins, et même avec les cousins. Au point d'en oublier vite leur présence, pourtant toute proche ; au point d'en oublier, ensuite, le moment et les conditions de leur départ de PUYLAUSIC*.

La famille SANSAS, dans sa simplicité de cultivateurs, avait compris la détresse de cette très jeune veuve et su la toucher. Leur fils surtout, le cordonnier. Un soir de moindre chagrin, il lui avait proposé de l'épouser et elle avait accepté. Les conditions civiles en ayant été réglées par un contrat en date du vingt huit Décembre 1863, ils se marièrent peu après, en toute discrétion et, un an plus tard, Ferdinand vit arriver une petite sœur dans sa maison, qu'on baptisa Eudoxie.

* Premier artifice de présentation, qui masque ma propre ignorance sur le sort de cette branche de la famille.

Ainsi alla la vie, longtemps, paisible et harmonieuse. Sans vraiment de nouvelles du reste de la famille, le curé Jean Marie excepté. Dans le pays, son retour le premier Avril 1881 à la carrière sacerdotale, comme vicaire à LIAS, ne pouvait pas passer inaperçu.

En ce printemps 1889, très exceptionnellement car ce n'était pas l'usage, Germaine accompagna son mari à la foire de SAMATAN*. Le hasard l'y fit rencontrer Jeanne LAUZIN, la fille de Pascal, cet oncle de Bertrand dont son beau père lui avait tant de fois vanté les qualités d'entrepreneur. Elle la connaissait à peine mais le voisinage de génération facilita la conversation, même sur les sujets les plus tristes. A leur âge, la cinquantaine, on a appris à maîtriser les émotions et les larmes.

C'est ainsi qu'elle apprit le tout récent décès à GIMONT de Jeanne, la veuve de feu ANTIPONT, celle qui avait suivi comme gouvernante son frère Jean Marie dans ses premières cures. Une sacré originale, celle-là, et dont l'âge n'avait en rien altéré sa détermination : elle n'avait pas hésité à se prescrire par testament* les sommes nécessaires pour faire dire les messes nécessaires au repos de son âme, et même refait son testament lorsque l'une de ses donataires, une amie avec qui elle vivait, était passée de vie à trépas avant elle. On lui avait pardonné, car, si elle avait sans surprise désigné comme légataire universel Jean Marie, maintenant de retour dans sa cure d'origine de GOUDOURVIELLE, elle avait très correctement doté sa filleule Jeanne Clotilde, la première fille LAUZIN. Par ailleurs, elle n'avait pas oublié dans sa distribution son frère préféré, Jean Baptiste, qui connaissait sans doute quelques difficultés depuis son installation à TOULOUSE, où il s'était établi dans le quartier St Cyprien comme marchand de parapluies. Germaine avait bien connu Jean Baptiste à PUYLAUSIC, avant son départ, mais il y avait tellement longtemps...

* Deuxième artifice, pour faciliter le récit.

* Testaments des 9 Mai 1874 et 21 Mars 1879.

Elle apprit aussi que la deuxième fille des LAUZIN, Marie, était mariée depuis douze ans déjà avec un Jules VILLA, de FORGUES. Mon dieu comme le temps passe...

Plus vite encore qu'il n'y paraît...

Car les enfants grandissent et, à leur tour, se marient et quittent leur premier cocon. Toujours trop tôt pour les parents.

Arguant que son père était bien allé, déjà, chercher son épouse à MIRAMBEAU, Ferdinand, lui, alla chercher la sienne, Marie Anita LAPORTE, à MASSEUBE où il se maria le vingt Avril 1894. La modestie des filles aidant, Eudoxie s'établit plus près, à MONTADET, où son époux, Ferdinand MONTAND, était propriétaire.

En 1899 naissait Agnès, le premier enfant de Ferdinand VERDIER et de Marie Anita.

Jean Marie VERDIER n'en saurait rien car à quatre vingt neuf ans, le quinze Décembre 1897, il avait définitivement quitté l'hospice civil de L'ISLE JOURDAIN pour rejoindre un Seigneur qu'il avait toujours servi avec une grande foi, en dépit de son intermède civil. Et il comptait bien sur son immense indulgence pour régler au mieux ce petit écart de carrière qu'on aurait qualifié, en d'autres temps, de simple congé sabbatique.

A son tour Raoul naquit le 23 Août 1906 ; Eudoxie en devint la marraine.

Pendant ce temps, PUYLAUSIC connut toutes les évolutions des mœurs et de la politique que connurent toutes les paroisse et communes de France, la prééminence de celles ci s'affirmant tous les jours un peu plus sur celles là. La qualité de ses deux curés n'y fut pour rien.

L'abbé DAVEZAC, qui avait succédé en 1854 à Monseigneur CAZABONNE, pour repartir comme Missionnaire huit ans plus tard, resta trop peu de temps pour mener à bien quelque travaux que ce soit.

Son successeur, Jean Marie LANNES, n'aurait pas cette excuse, car son ministère allait durer quarante cinq ans. Il en

* à N.D. de CAHUZAC.

profita pour faire de nombreuses acquisitions : le Maître Autel, les autels des chapelles, les statues de St Martin, de Ste Germaine, de St François d'Assise, de St Antoine et de St Joseph, l'harmonium, les chandeliers pour les trois chapelles, un bel ostensor, deux calices et bien d'autres ornements.

Un bienfaiteur originaire de la paroisse, Pierre MAGNOAC, ayant donné quatre mille francs, on les employa à faire élever le mur d'enceinte du cimetière. Quelques dizaines d'années après la première visite de Monseigneur AUGUSTIN, l'archevêque d'AUCH, la Fabrique donnait ainsi satisfaction aux exigences de 1841.

Et tout était très bien ainsi.